

LA MAIRIE EST OUVERTE AU PUBLIC

LE LUNDI, MARDI, MERCREDI ET VENDREDI :
8H30 A 12H00 et 14H00 A 17H00.

LE JEUDI : 8H30 A 12H00 et 14H00 A 19H00.

PERMANENCE URBANISME TOUS LES 1ers JEUDIS
DU MOIS DE 17h00 A 19h00
EN MAIRIE SANS RENDEZ-VOUS.

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Les inscriptions des nouveaux élèves (nés en 2012 ou avant pour les familles nouvellement installées) pour l'année 2015-2016 seront prises **en mairie à partir du 06 mai jusqu'au 15 juin 2015**.

Se munir d'un justificatif de domicile et du livret de famille.

CONCOURS DE FLEURISSEMENT

Chaque année, la commune donne aux habitants de Bellentre la possibilité de participer à un concours de fleurissement en été. Cet événement permet aux Bellentrais de présenter des créations florales et végétales de qualité à la belle saison. La créativité et les qualités esthétiques sont récompensées. En parallèle, la commune se présente depuis quelques années aux concours départementales des villes et villages fleuris à l'aide de notre fleuriste Christophe DAVID.

Cette année 2015, soyez nombreux à vous inscrire auprès de la mairie du 1^{er} juin au 30 juin 2015 au plus tard.

DATES D'OUVERTURE DE LA STATION POUR LES SAISONS À VENIR :

• Été 2015 :

du 27 juin 2015 au 30 août 2015
(La Plagne altitude du 04 juillet au 30 août 2015)

• Hiver 2015/16 :

du 19 décembre 2015 au 24 avril 2016
(La Plagne altitude du 12 décembre au 30 avril 2016)

• Été 2016 :

du 25 juin 2016 au 28 août 2016
(La Plagne altitude du 02 juillet au 28 août 2016)



Une table panoramique pour identifier les montagnes et les villages

Il n'est pas toujours facile de connaître le nom des différents sommets et villages vus de Montchavin.

Pour répondre à ces questions de géographie, la Mairie a fait réaliser une table panoramique de grande taille qui est installée sur le parvis de la police municipale à l'entrée de Montchavin. Son grand format de 1,60 mètre sur 0,80 mètre permet de reconnaître aisément les principaux sommets qui s'étirent du massif de la Lauzière, du Beaufortain, du Mont Blanc jusqu'à la frontière italienne. On peut reconnaître aussi tous les villages du Beaufortain visibles depuis Montchavin. Cette table, réalisée en matériaux qui résistent aux intempéries, est supportée par de solides pieds en bois. Elle attire chaque jour depuis son installation de nombreuses personnes qui attendent sur cette place les cars et navettes de la station.

Jean Gotteland



Chères Bellentraises, Chers Bellentrais,

Durant l'année 2014, la Société d'Aménagement de la Plagne a présenté son programme pluriannuel des investissements, valable de 2014 à 2024. La diminution du chiffre d'affaires sur les ventes des forfaits des remontées mécaniques de plus de 25% sur Montchavin-Les Coches est une alerte majeure. La perte de milliers de lits locatifs frappe notre station.

Depuis trop longtemps, les clients classent l'ensemble de la Plagne comme dernière station de ski de Tarentaise (réf : enquête clientèle du groupe CDA). Sans réaction, nous sommes voués à l'échec.

La commune a présenté des propositions alternatives au projet de la SAP. Notre devoir est de garantir votre avenir, le conservatisme n'a plus de place dans un monde en mouvement permanent.

Le comité consultatif du domaine skiable, le conseil municipal ainsi que le Syndicat Intercommunal de la Plagne ont tous approuvé nos propositions alternatives.

Ces dernières reposent principalement (sous certaines conditions) sur une ligne de télécabine de Montchavin au pied du Dos Rond en passant par Les Coches puis Plan Bois, le déplacement du Télésiège du Dos Rond vers le Télésiège de Leschaux et enfin la création d'un télésiège partant des Inversens jusqu'à la piste des Teppes (Crozats).

Pour les pistes : création d'une piste des Pierres Blanches à Plan Bois.

Ce plan approuvé à trois reprises par trois assemblées différentes voit une nette diminution des postes supprimés, ils sont exactement au nombre de neuf sur Montchavin-Les Coches.

L'avenir nous dira si la refonte totale de Montchavin-Les Coches était une mesure salvatrice et si les élus ont su prendre avec courage leurs responsabilités.

Votre Dévoué, Anthony FAVRE



PROPOSITION DE REMONTEE MECANIQUE POUR DESENGORGER PLAGNE-BELLECOTE ET FACILITER LE RETOUR MONTCHAVIN-LES COCHES - LES ARCS



lire compte-rendu de la réunion du 17/03/15 : p10 ...



Le Plan de Prévention des Risques Inondation sur la Tarentaise médiane

La vallée de la Tarentaise n'est pas épargnée par les risques d'inondations de l'Isère et de ses affluents. Le territoire est caractérisé par des cours d'eau ayant des montées des eaux très rapides ainsi qu'une grande capacité de transport des matériaux sédimentaires (régime torrentiel). Un des outils pour la gestion et la prévention des risques est la mise en œuvre du Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI), document élaboré par les services de l'Etat (direction départementale des territoires), en concertation avec les collectivités (communes, communautés de communes, APTV...etc.).

Un projet de PPRI est actuellement en cours d'élaboration sur le tronçon de l'Isère allant de la commune de Landry jusqu'en amont de la commune de Moutiers (St Marcel, Notre Dame du Pré, Montgirod, Aime, Macôt-la-Plagne, la Côte d'Aime, Valezan, Bellentre, Landry). Seuls les débordements de l'Isère et les zones de confluence (affluents de l'Isère) sont pris en compte dans ce plan.

Les objectifs sont de connaître et prévenir les risques humains et matériels (dommages aux biens), mais aussi de préserver les capacités régulatrices des cours d'eau (débordements en zones naturelles ou agricoles dépourvues d'habitation). Le PPRI est un document qui vient réglementer l'usage et l'occupation du sol dans les secteurs soumis à un risque inondation (bâti existant et bâti futur) afin de ne pas implanter de nouveaux enjeux en zone de risque.

La méthodologie d'élaboration et les résultats de ces analyses vous seront présentés, d'ici l'été 2015, au travers de réunions publiques d'information. Vous pourrez ainsi consulter les cartes d'inondation et le règlement associé avant l'ouverture de l'enquête publique.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 12 janvier 2015

Présents

MM. Anthony FAVRE Maire, Roger POUSSIN 1^{er} adjoint, Roland RICHERMOZ 2^{ème} adjoint, Maryse BUTHOD 4^{ème} adjointe, MM. Yann ALLAIN, Didier ANXIONNAZ, Jérémie BORNAND, Sylvie EMPRIN, Valérie FERRARI, Isabelle GIROD-GEDDA, Emmanuel GIRON, Patricia MARCHAND MAILLET, Anthony TRESALLET, conseillers municipaux.

Absents excusés

Marie-Suzanne GROETZINGER, 3^{ème} adjointe (Pouvoir à A. FAVRE), Francis DANCRE (Pouvoir à R. RICHERMOZ)

Le Conseil Municipal nomme, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Valérie FERRARI, comme secrétaire de séance et Madame Laurence DUPUY-VERBENNEN, secrétaire générale, comme auxiliaire.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2014, sans réserve, ni observation.

Monsieur le Maire constate que la condition de quorum posée à l'article L2121-17 du CGCT est remplie et énonce les différents points de l'ordre du jour :

- Délégations du Maire
- Convention avec le CDG pour mission d'archivage en 2015 et demande de subvention au Conseil Général
- Modification statutaire du SIGP
- Modification statutaire SIGP
- Transfert compétence "Tourisme" Commune/SIGP
- Etat des Restes à Réaliser 2014
- Ouverture exceptionnelle de crédits sur le budget principal 2015
- Indemnité de conseil 2014 du trésorier
- Décisions modificatives
- Présentation des dossiers d'urbanisme en cours (DP/PC...) et transactions foncières
- Dénomination des noms de rues de Bonconseil et Montorlin et requête d'un administré (M. Edmond GIROD)
- Renouvellement de l'autorisation de stationnement du Camion « Tarentaise Pizza »
- Hébergement d'urgence du 27/12/2015
- Démarche Mutualisation COVA - Point sur questionnaire et désignation d'un élu référent
- Information lettre Hervé GAYMARD du 18/12/2014: « compétence tourisme »
- Information domaine skiable - Présentation du Plan Pluriannuel d'Investissements

DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS AU MAIRE

URBANISME

Monsieur Roger POUSSIN, porteur de la délégation expose les Déclarations d'Intention d'Aliéner.

DIA		
DATE DE DEPOT	Superficie du bien en m ²	NATURE ET ADRESSE DU BIEN
26-nov	990 m ²	Terrains nus - Montchavin
15-déc	40 m ²	1 apt - Le Rami - Les Coches
07-janv	555 m ²	Terrain nu - Montchavin
07-janv	9'879 m ²	Terrains nus + grange - Le Rocheray
07-janv	652 m ²	Terrain nu - Le Gothard
07-janv	26 m ²	1 apt - le 2ème Dé - Les Coches

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il n'a pas préempté.

ADMINISTRATION GENERALE

CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA SAVOIE POUR UNE MISSION D'ARCHIVAGE EN 2015 ET DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL

Monsieur le Maire expose que depuis plusieurs années, les Archives départementales de la Savoie encouragent les communes à faire classer leurs archives de manière réglementaire, en partenariat avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale, qui met à la disposition des collectivités territoriales, des archivistes professionnels.

Il rappelle qu'en 2009, la commune a fait appel à l'un des archivistes pour la première fois pour traiter les archives historiques et contemporaines de la collectivité et qu'il était préconisé de poursuivre ce travail par une nouvelle intervention en 2015.

Il indique que ces dépenses sont subventionnables par le Conseil Général et qu'à ce titre il souhaite déposer auprès du Conseil Général un dossier de demande de subvention la plus élevée possible.

Il soumet alors au conseil municipal le projet

de convention à intervenir avec le centre de Gestion de la Savoie pour une mission d'une durée prévisionnelle initiale de 5 (cinq) jours. Il indique que le Centre de Gestion facturera à la commune 190 € par journée de travail effectivement réalisée et que viendront en sus les indemnités dues au titre des frais de transport et de repas de l'archiviste.

Le Conseil municipal, après exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité: Conseillers en exercice : 15 – Présents : 13 – Votants : 15 – Pour : 15

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant aux présentes et notamment la convention avec le Centre de Gestion et tout avenant ultérieur nécessaire. CHARGE Monsieur le Maire de déposer auprès du Conseil Général un dossier de demande de subvention la plus élevée possible. DEMANDE au Conseil Général de pouvoir débiter la mission d'archivage avant la décision d'obtention de la subvention sans en perdre le bénéfice.

MODIFICATION DES STATUTS DU SIGP (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE)

Vu les dispositions des articles L. 5212-16 et suivants du Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-17 du C.G.C.T.

Après avoir transmis, avec la convocation du Conseil municipal, les propositions de modifications statutaires, prises après délibération du Comité syndical en date du 16 décembre 2014, enregistrée en sous-préfecture d'Albertville en date du 24 décembre 2014.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur le projet de modification des statuts du Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne, notamment quant à l'intégration de Bellentre au niveau de l'assainissement sur un périmètre cartographié et à l'ajout de certaines compétences ;

Le Conseil municipal, après exposé et en avoir délibéré, à la majorité : Conseillers en exercice : 15 – Présents : 13 – Votants : 15 – Pour : 12 – Abstentions : 3 (Yann ALLAIN, Maryse BUTHOD, Anthony TRESALLET)

APPROUVE les modifications statutaires telles que proposées dans le projet de statuts du SIGP présenté, DEMANDE à Monsieur le Préfet du département de la Savoie de prendre l'arrêté portant modification des statuts du Syndicat.

MODIFICATION STATUTAIRE DU SIGP ET TRANSFERT DE LA COMPETENCE TOURISME

Vu les dispositions des articles L. 5212-16 et suivants du Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-17 du C.G.C.T.

Vu les articles L. 133 et suivants du Code du Tourisme

Après avoir transmis, avec la convocation du Conseil municipal, les propositions de modifications statutaires, prises après délibération du Comité syndical en date du 16 décembre 2014, enregistrée en sous-préfecture d'Albertville en date du 24 décembre 2014

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur le projet de modification des statuts du Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne ;

Le Conseil municipal, après exposé et en avoir délibéré, à la majorité : Conseillers en exercice : 15 – Présents : 13 – Votants : 15 – Pour : 12 – Abstentions : 3 (Yann ALLAIN, Maryse BUTHOD, Anthony TRESALLET)

APPROUVE le transfert la compétence tourisme sur l'ensemble du territoire de la Commune, en application des dispositions

des articles L.133 et suivants du Code du Tourisme et tel que défini dans le projet de statuts du SIGP.

DEMANDE à Monsieur le Préfet du Département de la Savoie, de prendre l'arrêté portant modification des statuts du Syndicat.

Monsieur le Maire indique que certaines compétences en matière de tourisme étaient déjà gérées par le SIGP comme la commercialisation ou la promotion touristique. A l'avenir, l'animation au quotidien des différents sites sera également de la compétence du SIGP. Des études sont en cours concernant la centrale de réservation pour dresser un constat actuel et envisager des transformations pour son amélioration demain.

Le fait d'avoir un seul office de tourisme au niveau de la Plagne du fait du transfert de la compétence tourisme au SIGP entrainera certes quelques inconvénients puisque les décisions ne se prendront plus au sein de la commune mais au sein du SIGP. Il faudra donc que les représentants de la commune au sein de cet organisme s'investissent pleinement dans leur fonction. D'autre part, cet organisme regroupera tous les offices actuels et le nombre d'agents dépassera alors le seuil des 50 personnes, entraînant ainsi les modifications sociales associées à ce changement de statut.

Yann ALLAIN indique qu'il a toujours voulu ce rapprochement des offices de tourisme sur la station de La Plagne et que le projet est très bien pour le travail à quatre communes support de station et qui ont des problématiques et des intérêts identiques en terme de tourisme ; cependant, il évoque tout de même son inquiétude pour le futur car il n'existe pas de bonne formule de travail en commun aujourd'hui et que l'on ne dispose d'aucun point de vue à long terme et c'est cela qui l'inquiète.

Monsieur le Maire le comprend et indique que ce sera en effet un très gros organisme doté d'un gros budget dans lequel la commune va investir sans pouvoir aujourd'hui mesurer le résultat final. Cependant, il indique que cette gestion du tourisme au sein du SIGP ne se fera qu'avec quatre communes autour de la table qui ont des intérêts communs au niveau de la gestion de leur station et qu'en outre, cela devrait permettre, en principe, à aboutir au classement de la station.

Yann ALLAIN a peur qu'on soit dans la réaction plutôt que dans l'action à long terme et craint les problèmes de gouvernance.

Isabelle GEDDA a bien pris note que la redevance des remontées mécaniques ne sera pas remise en cause mais elle craint que le montant qui doit être alloué à l'office du tourisme par la commune de Bellentre soit retenu par le SIGP et que ce fait la commune aura moins de poids dans les décisions à prendre.

Monsieur le Maire lui indique que si la compétence est transférée au SIGP, la commune de Bellentre pèsera pour 1/4 dans les décisions à prendre, cette proportion ne serait que de 3/28^{ème} si la compétence devait passer, comme cela devrait l'être, à la COVA (Communauté de Communes des Versants d'AIME) et dans la perspective du rapprochement des cantons d'Aime et de Bourg St Maurice, on ne pèsera alors qu'1/50^{ème}... (!). L'échelon communal ne pèsera alors plus rien et n'existera plus tel qu'il existe aujourd'hui.

Valérie FERRARI s'interroge alors quant à la hiérarchie au sein de ce nouvel office du tourisme.

Monsieur le Maire lui répond qu'il y aura un président et un directeur (à définir) ; qu'il y aura un vice-président par commune et que les directeurs des sites actuels perdureront. Ce sera le SIGP qui aura la compétence tourisme donc qui délibèrera pour tout ce qui concerne le tourisme et ce ne sera plus une association comme actuellement ; des jeux de pouvoirs et de gouvernance entreront alors forcément en jeu.

FINANCES

OUVERTURE de CREDIT pour les RAR au 31/12/2014

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient d'ouvrir les crédits nécessaires à la prise en charge des restes à réaliser au 31 décembre de chaque année, pour chaque budget en section d'investissement.

Le Conseil municipal, après exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité: Conseillers en exercice : 15 – Présents : 15 – Votants : 15 – Pour : 15

VU les états des restes à réaliser en investissement à ce jour ; APPROUVE les états présentés et annexés à la présente délibération, qui se résument de la façon suivante :

✓ Budget principal
Dépenses d'investissement : 228 392.65 €
Recettes d'investissement : 0.00 €

✓ Budget Eau & Assainissement
Dépenses d'investissement : 79 472.18 €
Recettes d'investissement : 0.00 €

PRECISE qu'il n'y a pas de restes à réaliser pour les budgets annexes des Biens du Revers, du cinéma et du CCAS.

DECIDE d'ouvrir les crédits nécessaires sur les deux budgets concernés, exercice 2015 et dit que ces montants seront reportés sur chaque budget primitif 2015 concerné.

OUVERTURE de CREDITS sur le BUDGET PRINCIPAL 2015

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient d'ouvrir un crédit sur le budget primitif 2015 du budget général afin de permettre le versement d'acomptes sur la subvention allouée chaque année à l'Office du tourisme de Montchavin-Les Coches, dans l'attente du vote du budget primitif. La subvention de l'année 2014 s'élevait à 395000 euros.

Le Conseil municipal, après exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité: Conseillers en exercice : 15 – Présents : 15 – Votants : 15 – Pour : 15

DECIDE d'ouvrir un crédit budgétaire sur le budget principal de la commune, pour l'année 2015, pour un montant de 132000€ (33000€ par mois au titre des mois de janvier, février, mars et avril 2015) et dit qu'il sera reporté au BP 2015.

ATTRIBUTION de l'INDEMNITE DE CONSEIL au COMPTABLE du TRESOR

Sur proposition de Monsieur le Maire, VU l'article 97 de la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982, précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ; VU l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires et aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux ;

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que par arrêté ministériel du 16/12/1983 précité, il a été institué une indemnité de conseil, susceptible d'être attribuée par chaque Collectivité Locale et Etablissement Public Local aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes.

Il indique avoir reçu le 05 janvier 2015 un courrier émanant de Madame Rachel DURAND, Trésorière d'Aime pour soumettre ce principe au vote du Conseil Municipal aux fins de lui allouer l'indemnité de conseil au titre de 2014.

Dès lors, et comme le prévoit l'article 3 de l'arrêté suscité, il convient de délibérer afin de valider le fait d'attribuer annuellement ou pour la durée du mandat, l'indemnité allouée au comptable du trésor s'élevant à 1 048.77 € Brut soit 955.87 € Net pour l'année 2014.

Monsieur le Maire sollicite donc le Conseil Municipal et lui demande de l'autoriser à allouer à Madame le Receveur ladite indemnité.

Le Conseil municipal, après exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité: Conseillers en exercice : 15 – Présents : 15 – Votants : 15 – Pour : 15

suite Compte-rendu du Conseil Municipal du 12 janvier 2015

APPROUVE l'exposé de Monsieur le Maire quant au fait de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil ;

DECIDE d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % à Madame Rachel DURAND, PRECISE que cette indemnité, calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité, sera acquise à Madame Rachel DURAND pour toute la durée du mandat sauf délibération contraire.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes la présente, DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

URBANISME ET FONCIER

PERMIS DE CONSTRUIRE ET DECLARATIONS PREALABLES EN COURS D'INSTRUCTION

PERMIS DE CONSTRUIRE DÉPOSÉS POUR PROJETS DE TRAVAUX			
N° d'enregistrement	Pétitionnaire	Lieu-dit	Objet
PC 07303814M1010	FLAHAUW Cédric	Le Contour	Maison d'habitation
PC 07303815M1001	SCCVPF Franck BOURSON	Montorlin	Chalet d'habitation

PERMIS DE CONSTRUIRE DÉPOSÉ POUR REGULARISATION			
N° d'enregistrement	Pétitionnaire	Lieu-dit	Objet
PC 07303811M1008-01	HUET Hervé	Les Coches	Rectification des m ² de surface de plancher

DECLARATIONS PREALABLES DEPOSEES POUR PROJETS DE TRAVAUX			
N° d'enregistrement	Pétitionnaire	Lieu-dit	Objet
DP 07303814M5050	TRESALLET René	Les Coches	Réfection de toiture
DP 07303814M5051	ANXIONNAZ Didier	Le Villard	Création d'une ouverture
DP 07303814M5052	Syndic de copropriété le 2ème Dé	Les Coches	Réfection de toiture

Ces dossiers présentés par Monsieur Roger POUSSIN sont consultables en mairie par les membres du Conseil municipal.

Denomination des VOIES et PLACES de MONTORLIN ET BONCONSEIL

Monsieur le Maire rappelle qu'il a reçu le 15 décembre dernier un courrier de Monsieur Edmond GIROD qui a été adressé par mail à tous les membres du Conseil Municipal. Ce courrier mentionnait diverses observations de mécontentement de M. GIROD suite au choix des noms de rues de Montorlin faits lors de la réunion à laquelle il n'a pas assisté.

Patricia MARCHAND-MAILLET prend alors la parole et indique qu'il lui a été très désagréable de prendre connaissance de cette lettre d'autant plus que M. GIROD était effectivement absent lors de la réunion qui avait réuni 17 personnes à Montorlin pour travailler sur ce sujet. Elle rappelle que le nom de la rue "Rue du poète" a été plébiscité et qu'il n'est pas question pour elle de refaire une nouvelle réunion et de renommer toutes les rues qui ont été validées.

Roger POUSSIN confirme que ladite réunion s'était bien passée et que dans l'ensemble, les noms des rues ont fait consensus et que tout le monde pouvait être force de proposition.

Monsieur le Maire indique qu'il reste cependant une rue à baptiser et que la proposition qui sera faite à M. GIROD sera "montée du BIOLLEY".

Quand celle-ci sera validée, il sera nécessaire au conseil municipal de prendre une nouvelle délibération pour entériner ce choix.

STATIONNEMENT d'un CAMION PIZZAS

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande de renouvellement de Monsieur Frédéric SOULA (qui a succédé à M Bruno BATON), exploitant le commerce ambulancier "Tarentaise Pizza", dont le siège social est à Bourg-St-Maurice, concernant l'autorisation de stationner son véhicule commercial en agglomération dans la Grande Rue de BELLENTRE, en vue d'exercer son commerce tous les mardis entre 17h30 et 21h30.

Le Conseil municipal, après exposé en avoir délibéré, à l'unanimité :
Conseillers en exercice : 15 – Présents : 13 –
Votants : 15 – Pour : 15

DECIDE de renouveler l'autorisation, permettant à Monsieur Frédéric SOULA de stationner son véhicule ambulancier de vente de pizzas tous les mardis en fin d'après-midi,

sur un terrain cadastré B 1950, appartenant au domaine privé de la commune, sis Grande Rue à BELLENTRE, à titre précaire et révocable jusqu'au 31 décembre 2015.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'arrêté de mise à disposition correspondant.

INFORMATIONS QUESTIONS DIVERSES

Hébergement d'urgence • 27/12/2015

Monsieur le maire souhaitait revenir sur les évènements du 27 décembre.
Il indique avoir été averti les 25 et 26 décembre par l'intermédiaire du système GALA (système mis en place par la préfecture pour prévenir les élus en cas d'évènements majeurs sur leur territoire) concernant une alerte orange METEO ; puis plus rien..

des fêtes, car si les voitures étaient restées dans la grande rue, elles auraient gêné les véhicules de déneigement qui n'auraient pas pu faire leur travail et cela aurait entraîné un stationnement gênant pouvant même aller jusque sur la RN, ce qui n'aurait rien arrangé....

Démarche Mutualisation COVA - Point sur questionnaire et désignation d'un élu référent

Monsieur le maire laisse la parole à Yann ALLAIN qui expose que dans le cadre du projet de territoire, il faudra que la COVA (Communauté de Communes des Versants d'Aime) présente au préfet avant la fin 2015 un schéma de mutualisation. Ce schéma sera ensuite mis en application et fera l'objet de vérifications par le préfet.

Il indique que chaque commune est libre de transférer ce qu'elle veut à la COVA et la COVA, via ce schéma, pourra créer des services communs (les "grosses" communes ayant des services pouvant être "utilisés" par les plus petites. Ces services seront payés par le canton et par les utilisations faites par les communes de ces services).

La mutualisation s'inscrit aujourd'hui par le transfert effectué des petites compétences, mais il y aura d'ici 2017 d'importantes compétences inscrites.

Au niveau de la COVA est en préparation, comme cas d'école, l'étude du transfert de la compétence scolaire (RH, personnel, bâtiments, ingénierie,...) afin d'acquiescer une méthodologie.

Un questionnaire concernant la mutualisation et les communes nouvelles (avantages et inconvénients) a également été adressé à toutes les communes du canton et pour le moment 4 communes ont déjà répondu. Ce questionnaire soumettait également l'idée de désigner au sein de chaque conseil municipal un élu référent qui siège à la commission mutualisation de la COVA afin de pouvoir rapporter les travaux de ladite commission aux membres des conseils municipaux. Pour Bellentre, ce sera Yann ALLAIN qui sera ce "rapporteur".

Information lettre Hervé GAYMARD 18/12/2014 : "compétence tourisme"

Anthony FAVRE évoque ensuite la lettre reçue de M. Hervé GAYMARD et qui a été envoyée par mail à titre d'information à tous les élus. Il indique qu'un avis favorable a d'ores et déjà été formulé par les parlementaires des Alpes, de la côte atlantique et de la côte méditerranéenne qui évoquent des problèmes de pertinence de périmètres en parallèle des territoires des communautés de communes ; le particularisme "montagne" a été mis en avant et l'ANEM (Association Nationale des Elus de Montagne) pousse en ce sens. La compétence tourisme devra obligatoirement être transférée à une intercommunalité, mais voir pour quel périmètre... ?

Le seuil des intercommunalités sera-t-il maintenu à 20 000 habitants... ?
Ce dossier est à suivre et à voir pour la suite.

Information Domaine skiable - Présentation du PPI (Plan Pluriannuel d'Investissements)

Anthony FAVRE indique que lors du prochain conseil municipal du 09 février sera présenté le PPI de la SAP sur les 10 ans à venir.

Il laisse ensuite la parole à Roland RICHERMOZ qui expose qu'après étude de ce PPI qui a été présenté au comité consultatif domaine skiable, des amendements sont souhaités par la commune de Bellentre.

Patricia MARCHAND MAILLET demande si la commune peut se prononcer sur ce PPI qui va impacter la station de La Plagne sur les 10 ans à venir.

Anthony FAVRE lui répond que seul le SIGP a le droit de regard et non la commune, cependant, le conseil municipal donnera son avis en mars ou avril ; mais il fait remarquer qu'à ce jour, au sein du SIGP, 9 voix sur 12 seraient déjà pour l'approbation de ce PPI en l'état.

L'idée de monsieur le Maire est de travailler sur une contre-proposition, qui doit encore mûrir, et qui serait présentée au comité domaine skiable et aux conseillers municipaux. Puis il souhaite la présenter aux autres maires en leur expliquant que Bellentre est pour le PPI mais que celui-ci doit tenir compte des amendements présentés.

Il faut en effet tenir compte des réalités économiques de la SAP, mais il évoque également le manque de neige qui peut devenir un fait récurrent dans les prochaines années et fait remarquer qu'à ce jour, compte tenu de l'enneigement, si l'on doit faire application des règles de sécurité, on doit s'arrêter au niveau de Plan Bois. C'est une réalité à garder en tête.

Il évoque également le problème du nombre de lits froids sur la station qui "bat des records" suite à un système dépassé basé sur les résidences de tourisme.

Anthony FAVRE indique en outre que le PPI proposé aujourd'hui est irréalisable techniquement sur la commune de Bellentre avec l'enchevêtrement des gares.

L'ébauche de contre-proposition maintient un nombre d'appareils cohérent avec celui proposé par la SAP, mais avec des trajets plus cohérents (modifications de pistes à prendre en compte).

De plus, au niveau des coupes de bois, la contre-proposition les réduirait et les optimiserait.

Cependant, ce contre-projet serait financièrement un peu plus onéreux que celui présenté actuellement.

Anthony TRESALLET indique que le gros problème aujourd'hui est le positionnement de la gare du Vanoise-express qui est très mal placée.

Anthony FAVRE lui répond qu'à l'époque, la décision a été prise par défaut mais en minimisant l'impact négatif sur le secteur.

Roger POUSSIN indique à son tour que la difficulté va résider dans la formulation de la contre-proposition. Il faut qu'elle soit "juste" par rapport aux autres communes et qu'elle soit acceptable financièrement. Il y aura donc nécessairement des concessions à faire, mais il reste optimiste quant au fait que cette contre-proposition soit entendue par les autres membres du SIGP.

Patricia MARCHAND MAILLET demande si la redevance versée par la SAP à la commune perdurera ainsi.

Anthony FAVRE répond que le "blocage" de la redevance à ce niveau sera un préalable à tout vote du PPI.

Patricia MARCHAND MAILLET demande ensuite si le SIGP a participé financièrement à la décoration des cabines du Vanoise-express et aux animations qui s'y déroulent.

Anthony FAVRE répond par la négative. Il rappelle qu'il est président du comité de suivi du Vanoise-express et qu'il a conscience du mécontentement qui a été observé auprès des usagers du Vanoise-express qui se plaignent de ne plus pouvoir admirer le paysage et donc du mauvais rendu de cette opération sur le site, mais par contre il explique qu'en terme de retombées médiatiques, cela a été très positif.

Point sur la fermeture du dernier commerce du Chef Lieu

Anthony FAVRE donne la parole à Yann ALLAIN qui souhaite aborder ce soir en conseil municipal la question de la fermeture du dernier commerce du chef-lieu et qui indique qu'il a déjà entendu beaucoup de questions par rapport à ce que font les élus sur ce sujet local et de proximité.

Roland RICHERMOZ parle de vente aux enchères donc la collectivité ne peut pas faire grand-chose ; de plus il indique que selon lui, les locaux ne sont plus adaptés.

Anthony TRESALLET aurait entendu dire que d'éventuels repreneurs ne feraient qu'un bar et non une épicerie.

Anthony FAVRE indique qu'il faut faire attention, s'il y a un changement de service, à la réalité de l'économie car il y a eu une très nette diminution du chiffre d'affaire et il ne faudrait pas que la commune soit sollicitée pour combler un éventuel "trou" financier.

Valérie FERRARI indique qu'elle est tout à fait d'accord pour qu'il y ait quelque chose mais il faut revoir complètement le concept pour drainer plus de population aux alentours, car si on refait la même chose, ce ne sera pas viable.

Anthony FAVRE répond que pour le moment il est "urgent d'attendre" et que ce serait une erreur de se précipiter si une personne du secteur privé veut reprendre le commerce.

Point état des heures du personnel et recours à des heures supplémentaires pour faire face au travail quotidien

Anthony FAVRE laisse la parole à Laurence DUPUY-VERBENNEN qui expose aux conseillers l'état des heures à récupérer et des congés 2014 restants des agents, du fait notamment des remplacements qui ont eu lieu.

Point sur le créneau de dépassement

Suite à une réunion avec les responsables de la DIR Centre-Est (Direction Interdépartementale des Routes), en présence d'Anthony FAVRE et Francis DANCRE, monsieur le maire indique qu'il restait des travaux à effectuer dans le cadre du créneau de dépassement et les exposer brièvement. Tout ce qui avait été prévu ne pourra pas être réalisé faute de financement. Une proposition de travaux a été faite à la commune et si celle-ci est refusée, nous n'obtiendrons rien du tout ; par contre, si le conseil municipal l'accepte, Anthony FAVRE s'engage à essayer de faire prendre en charge le maximum de choses dans l'enveloppe financière allouée. Les conseillers disent n'avoir pas vraiment le choix et se prononcent favorablement sur cette proposition.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 09 février 2015

Présents

MM. Anthony FAVRE Maire, Roger POUSSIN 1^{er} adjoint, Roland RICHERMOZ 2^{ème} adjoint, Marie-Suzanne GROETZINGER, 3^{ème} adjointe, Maryse BUTHOD 4^{ème} adjointe,

MM. Yann ALLAIN, Didier ANXIONNAZ, Jérémie BORNAND, Francis DANCRE, Sylvie EMPRIN, Valérie FERRARI, Isabelle GIROD-GEDDA, Emmanuel GIRON, Patricia MARCHAND MAILLET, Anthony TRESALLET, conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal nomme, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Patricia MARCHAND MAILLET, comme secrétaire de séance et Madame Laurence DUPUY-VERBENNEN, directrice générale des services, comme auxiliaire.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 12 janvier 2015, sans réserve, ni observation.

Monsieur le Maire constate que la condition de quorum posée à l'article L2121-17 du CGCT est remplie et énonce les différents points de l'ordre du jour :

- Présentation du Plan Pluriannuel d'Investissement de la SAP
- Dénéigement : organisation et vétusté du parc de véhicules
- Présentation du Club des Sports (subvention)
- Présentation de l'Office du Tourisme (subvention)
- Délégations du Maire
- Information Contentieux Affaire Commune / BLANCHET
- Convention de partenariat avec le CNFPT
- Acquisition d'un véhicule de déneigement polyvalent et demande de subvention auprès du Conseil Général
- Approbation des comptes de gestion 2014
- Vote des comptes administratifs 2014 et affectation des résultats
- Subvention à l'OGMC – ouverture exceptionnelle de crédit sur le BP 2015
- Débat d'Orientation Budgétaire – Information concernant la baisse de la DGF
- Présentation des dossiers d'urbanisme en cours (DP/PC...) et transactions foncières
- Suppression de la ZAC des Coches
- Autorisations de dépôt de permis de construire sur parcelles du domaine privé de la commune aux Coches
- Bail zone Ut aux Coches
- Information RAR (travaux de bouclage réseau de Montchavin)
- Information courrier de VVF
- Compte rendu du rendez-vous de M. le Maire avec M. le Préfet

Monsieur le Maire demande alors au conseil municipal, qui accepte à l'unanimité, de retirer les points suivants de l'ordre du jour et de les reporter à un conseil municipal ultérieur, ces dossiers nécessitant une analyse plus poussée avant d'être soumis aux conseillers :

- Autorisations de dépôt de permis de construire sur parcelles du domaine privé de la commune aux Coches
- Bail zone Ut aux Coches

PREAMBULE

PRÉSENTATION DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI) DE LA SAP

Monsieur le Maire accueille et remercie de sa présence Monsieur Jérôme GRELLET de la SAP qui vient ce soir faire la présentation à l'ensemble des conseillers du PPI qui doit s'étaler sur les 10 années à venir ; en effet, explique-t'il, ce Programme de relance de La Plagne était "in-finançable" sur 5 ans d'où cet échelonnement sur 10 ans pour quelques 146 millions d'euros.

Il indique qu'à un moment, la Société des Remontées Mécaniques s'est posée la question de savoir si elle allait rester ou non sur La Plagne du fait des constats faits. Elle avait fait son projet mais il était imprésentable en l'état et impossible à réaliser ; le challenge a donc été de savoir comment le faire accepter aux actionnaires de la CDA (Compagnie Des Alpes).

Il a été décidé alors de prendre le contrepied et de présenter comme premier projet un abandon de La Plagne en montrant l'évolution du coût de la maintenance appareil par appareil, ce qui n'était plus viable. Les contrôleurs de gestion ont alors vu le problème et ont à cet instant-là compris cette position et cette décision. Il a ensuite été demandé à la SAP de proposer

un plan B pour redémarrer La Plagne, et un plan sur 5 ans étant infaisable, la proposition du plan présenté ce soir, sur 10 ans, a été faite. Il indique qu'à ce jour la SAP en est déjà à son plan H, c'est pour dire à quel point il a déjà été bien étudié et il insiste également sur le fait que l'argent mobilisé sur ces 10 prochaines années sur La Plagne doit être pris ailleurs... et démarre sa présentation..

Il fait tout d'abord le constat actuel des faits : notamment la perte des lits chauds, le vieillissement de la population pratiquant le ski, un parc qui vieillit,...., puis en tire ses conséquences : une diminution de l'attractivité de la station d'où une baisse de la fréquentation, d'où une diminution du chiffre d'affaires, d'où une baisse des résultats d'où une diminution des investissements, d'où une baisse d'attractivité de la station (le cercle vicieux est alors bouclé) et présente les solutions envisagées, à savoir la proposition d'investir massivement sur La Plagne à hauteur de 146 millions d'euros en modernisant les téléportés en place et en supprimant une dizaine sur l'ensemble du domaine, ce qui ramènerait le nombre de téléportés à 38 au lieu de 48.

Il indique que l'objectif du programme est de renforcer et d'optimiser l'attractivité du domaine, de rentabiliser son exploitation et de maintenir l'outil industriel, c'est à dire faire en sorte que l'âge du parc ne se dégrade pas. Il présente ensuite année par année les démontages et les remplacements des remontées mécaniques sur le domaine pour indiquer que le tour de Montchavin interviendra à partir de 2021 et jusqu'à 2023. Les bénéfices pouvant découler de ce plan sont les suivants :

- Une attractivité retrouvée du domaine skiable avec la suppression des points noirs de la station, une réelle mise en valeur du glacier qui est le point fort de notre station, et en découlant une meilleure répartition des skieurs sur l'ensemble de domaine, un parc quasi partout débrayable, et toutes les stations villages desservies par télécabine ce qui est bien par rapport à la problématique rencontrée en ce début de saison à savoir le manque de neige et au niveau de la problématique accidents des enfants par rapport à leur sécurité sur les télésièges...

- Un parc de téléportés rationalisé
- Un outil maintenu avec une moyenne d'âge, malgré ce plan, seulement maintenue à environ 18 ans.

Il indique que des solutions sont à mettre en œuvre en parallèle, et par tous les acteurs économiques de la station et pas seulement la SAP, pour que ce plan de relance puisse fonctionner ; il faut notamment :

- Augmenter la qualité du domaine skiable,
- Travailler sur l'accessibilité du ski (en développant des Pack access),
- Travailler sur l'hébergement et sur les canaux de distribution
- Développer et améliorer les programmes de fidélité
- Travailler sur les infrastructures de la station et offrir des activités "après-ski", créer un "esprit / un concept La Plagne".

Pour finir, il indique également qu'il existe des risques pour que ce plan échoue, à savoir :

- La crise européenne et surtout française
- Les demandes de plus en plus lourdes de l'administration française en termes de constitution de dossiers car aujourd'hui un dossier de remontée mécanique demande de 6 mois à 3 ans d'instruction !
- Une prise de conscience des acteurs économiques.

Anthony FAVRE remercie Jérôme GRELLET pour sa présentation et demande aux conseillers s'ils ont des questions ou des remarques à formuler.

Maryse BUTHOD demande combien de postes seront supprimés du fait de la suppression des appareils.

Jérôme GRELLET lui répond environ 35 postes en 10 ans mais que ce plan a été validé par le comité d'entreprise car on est dans le temps de "papy boom" et qu'un certain nombre d'employés partiront à la retraite et ne seront pas remplacés. Cela voudra en effet dire moins d'emplois l'hiver mais plus pendant l'été car la maintenance et les travaux neufs de montage seront "ré-internalisés" au sein de la SAP et il est préférable de faire faire la maintenance à des personnels qui ont monté les appareils et en plus cela coûte moins cher par rapport à la sous-traitance et nos personnels sont bien souvent plus en avance sur leur programme.

Isabelle GEDDA demande comment les débutants de Montchavin iront à l'aire de débutants projetée à plan Bois ?

Jérôme GRELLET indique la réflexion est en cours avec les écoles de ski.

Didier ANXIONNAZ répond que les «zones débutants» appartiennent de toute façon aux écoles de ski.

Jérôme GRELLET indique qu'il sera nécessaire de garder des front de neige "en bas" au niveau de la station mais qu'il est toujours agréable pour les skieurs débutants de pouvoir évoluer et de pouvoir monter plus haut, ce qui, en plus, permet de désengorger le bas.

Anthony TRESALLET fait remarquer le problème des vacanciers des Coches pour monter, en cas de manque de neige, vers le Bijolin.

Jérôme GRELLET lui répond que la même problématique (problème d'exposition) est rencontrée à la Grande Rochette et à la Roche de Mio.

Patricia MARCHAND MAILLET prend acte du projet présenté et demande quelle est la date limite pour faire des propositions de modification.

Jérôme GRELLET lui répond que le début des travaux de Montchavin étant fixé à 2021, et comme il est nécessaire de lancer les dossiers 3 ans avant, cela laisse quelques années devant nous pour arriver à un consensus qui doit intervenir dans les 2 ans qui viennent.

Isabelle GEDDA demande l'avis de Jérôme GRELLET quant à la commercialisation du Baccara 1.

Anthony FAVRE lui répond qu'on sort du sujet du PPI avec cette question mais Jérôme GRELLET intervient et indique que quoi qu'il en soit il est très difficile de commercialiser sur les Coches car le constat qui est fait est un manque d'attractivité de cette station, mais qu'est-il possible de faire ?

Anthony FAVRE répond qu'il faut réfléchir sur cette problématique d'attractivité aux Coches, et Jérôme GRELLET indique qu'il faut trouver un concept innovant pour l'après-ski, comme par exemple le "Fort Colorado" qui est un bar d'ambiance à Plagne Centre ou les 2 pistes de luges...

Valérie FERRARI indique qu'on n'a pas d'attractivité vers une autre forme de ski ; et Jérôme GRELLET d'ajouter que le point fort du domaine de La Plagne c'est le glacier.

Anthony TRESALLET s'étonne qu'on ne parle que de remontées mécaniques mais pas des pistes, car par exemple, la piste du Mont Blanc qui est classée en piste bleue est très difficile notamment pour les enfants et qui plus est en ce moment avec la glace.

Anthony FAVRE indique qu'une contre-proposition communale, qui est en cours de finalisation, sera proposée au comité domaine skiable puis à la SAP. Le SIGP délibèrera début avril, comme convenu avec René ALLAMAND – Président du SIGP, à cause du départ prochain de Jérôme GRELLET en juin, afin de permettre de valider et d'acter certaines choses avant son départ. En effet, Anthony FAVRE souhaite qu'avant son départ il puisse y avoir une délibération engageant le SIGP ainsi que la SAP.

Jérôme GRELLET le rassure et lui dit qu'en principe le plan sera continué et maintenu.

Anthony FAVRE le remercie alors pour sa présence lors du conseil municipal de ce soir et sa présentation.

DÉNEIGEMENT : ORGANISATION ET VÉTUSTÉ DU PARC DE VÉHICULES

Monsieur le Maire accueille messieurs Stéphane LAMBERT du TDL (Ex-DDE) et Philippe DAVID pour énoncer une problématique récurrente liée au déneigement. En effet, Stéphane LAMBERT indique que leur camion de déneigement s'est vu bloqué plusieurs fois dans le village, sans possibilité de faire un demi-tour, lors de leur premier passage très tôt le matin à cause de véhicules mal stationnés dans le village. Par convention passé avec la DIR, le TDL est tenu de déneiger les bretelles d'accès aux villages mais ils ne sont pas tenus de déneiger les villages, seulement le bon sens fait qu'ils laissent la lame baissée lorsqu'ils traversent le chef-lieu. Cependant, la dimension des camions est faite par rapport au déneigement des routes départementales (5-6 m) et du coup, dans les villages, si des véhicules sont en stationnement gênants, le camion reste "planté" et ne peut pas continuer sa tournée, ce qui pose problème car la fin de la tournée

n'est pas assurée et que l'engin qui ne peut pas faire demi-tour, se retrouve à devoir reprendre la bretelle d'accès à l'envers ce qui pose de réels problèmes de sécurité. Il est donc IMPÉRATIF d'avoir un passage minimum pour que l'engin assure sa passe, sinon, l'engin ne passera plus.

Anthony FAVRE indique qu'il en va de même pour le passage des engins de secours des pompiers par exemple, les 4 mètres de passage sont aussi requis et cela peut poser de gros problèmes de sécurité si par exemple la grande échelle ne peut pas passer.

Stéphane LAMBERT demande à Anthony FAVRE de sévir par rapport au manque de civisme de la population de Bellentre via le passage de la Police Municipale et la verbalisation, car si l'engin devait à l'avenir se retrouver de nouveau bloqué, cela désorganise trop la tournée et les routes du circuit ne sont pas ouvertes à temps pour les transports scolaires par exemple, ce qui obligera le TDL à ne plus assurer le circuit dans l'agglomération de Bellentre.

Anthony FAVRE répond que des arrêtés ont pourtant été déjà pris et la signalétique afférente posée, que depuis 4 ans déjà des avertissements ont été faits et que la pédagogie mise en place a été axée essentiellement sur l'avertissement. Mais pour des questions de sécurité, que ce soit le déneigement mais aussi et surtout l'accès pompiers, il a été nécessaire de passer à une phase de verbalisation après les maints avertissements réalisés et restés vains.

Monsieur le maire indique que les agents communaux, municipaux et lui-même ont d'ailleurs été insultés et il leur a été reproché qu'il était inadmissible que l'engin de déneigement, bloqué en l'occurrence, klaxonne à 5h du matin. De plus, suite à cela, il a été constaté plusieurs dégradations de biens publics en "représailles" : des poubelles renversées dans le village, des bacs de sel renversés dans les escaliers menant à la mairie, ainsi que des déjections canines rapportées et jetées également dans les escaliers menant à la mairie...

Stéphane LAMBERT indique qu'il faut travailler de concert avec les agents des services techniques et que c'est le cas et cela se passe bien jusque-là ; le TDL assure le premier passage d'ouverture en essayant de ne pas trop pousser de neige devant les propriétés privées et la commune "fait les finitions" et reprend la neige.

Anthony TRESALLET se demande d'où vient le problème du stationnement et indique qu'il existe des voitures épaves donc tampons.

Anthony FAVRE répond qu'aujourd'hui il existe suffisamment de place de stationnement mais que les personnes cherchent toujours à être au plus près de chez eux et ne se donnent pas la peine de marcher quelques mètres s'ils se garent sur des places un petit peu plus loin.

Philippe DAVID indique qu'il y a en effet suffisamment de places pour se garer à la sortie du village mais qu'il y a la problématique à régler du stockage de foin qui neutralise souvent beaucoup de places. L'ensemble des conseillers comprennent les problèmes rencontrés par le TDL, Anthony TRESALLET émet l'idée de se doter d'une fourrière, Yann ALLAIN répond qu'il ne faudra, à son avis, pas compter sur le civisme des gens qui lui semble improbable et demande s'il est envisageable de mettre des arches pour les empêcher de se garer. Philippe DAVID répond que cela n'est pas optimal pour le déneigement ensuite.

Stéphane LAMBERT indique qu'ils ne sont pas là pour embêter la population mais pour leur rendre service mais que cela nécessite le respect d'un certain nombre de règles notamment en matière de stationnement pour les laisser travailler correctement.

Philippe DAVID indique ensuite que lors d'épisodes neigeux de 4 jours consécutifs comme cela a été le cas, la priorité est d'ouvrir partout et que la commune dispose pas de personnel ni d'engin supplémentaires à ces moments là pour "faire du confort" partout. En principe le premier passage sert à ouvrir et le deuxième passage sert pour l'élargissement mais lors des derniers gros épisodes neigeux, cela n'était pas envisageable, notamment sur le bas. Depuis 3 ans, pour optimiser le déneigement sur le bas, la commune sous-traite le déneigement des ruelles de Bonconseil, ce qui permet aux agents de monter plus tôt au Villard par exemple.

Philippe DAVID indique également que le parc des véhicules est également vieillissant, qu'il y a eu des problèmes sur les Unimog qui datent respectivement de 1989 et 1996. Il faut noter également que la lame avant sur l'unimog pèse environ 1 tonne et qu'elle doit être équilibrée par la benne de la saieuse à l'arrière donc il faut comprendre, question d'équilibrage de l'engin, qu'il est impossible de déneiger et saler en même temps.

Les agents des services techniques ont travaillé beaucoup d'heures, et sans relâche, lors de ces épisodes neigeux pour rendre le meilleur service à la population mais ne peuvent pas être tous les premiers, au même endroit et au même moment, et les casses techniques compliquent souvent la donne, d'où la nécessité de mettre au budget cette année l'acquisition d'un nouvel engin.

Anthony TRESALLET demande si un engin type "Unimog" est optimal pour le déneigement car il est peu maniable. Philippe DAVID lui répond que ce type de véhicule a l'avantage de la polyvalence, que le déneigement ne dure que 4 mois et que l'exploitation l'été, c'est ce type d'engin qui est le mieux car on ne peut pas se permettre d'avoir des engins pour l'hiver et d'autres engins pour l'été.

Philippe DAVID indique que les services techniques ont également 2 chargeuses, mais l'inconvénient de ces engins est l'impossibilité de mettre une saieuse dessus, or il nous faut 2 saieuses sur la commune : une pour la station (avec le camion) et une sur le bas (avec l'unimog). Il expose les devis demandés pour lancer l'appel d'offres pour l'achat d'un nouvel engin qui fera l'objet d'une délibération lors du conseil municipal de ce soir.

Didier ANXIONNAZ demande pourquoi, lors du problème sur l'unimog de 1996, il n'a pas été utilisé "le vieux". Anthony FAVRE répond que cela a été le cas mais qu'il n'était pas équipé de la lame caoutchouc et que cela rend un moins bon service, alors les agents ont préféré travailler plus tard en faisant les modifications nécessaires sur les engins et attaquer le lendemain avec du matériel fiable.

Anthony FAVRE indique que les membres du conseil municipal peuvent naturellement discuter du déneigement mais certainement pas le jour J car tout est déjà fixé ces jours-là, il existe des plans de déneigement avec les heures et lieux et horaires de passage... et ce n'est pas le jour "J" qu'il faut demander des modifications si des "dysfonctionnements" sont constatés.

Philippe DAVID répond qu'en cas de problème, les services techniques avertissent l' élu référent du hameau pour qu'il en soit informé, et que si la première passe n'est pas faite, c'est forcément qu'il y a eu un problème.

Anthony FAVRE indique qu'auparavant il y avait un agent pouvant, et sachant, conduire un engin. Aujourd'hui, un agent peut conduire 2 engins, d'où plus de polyvalence entre engin et agent.

Avant de clore ce sujet, Anthony FAVRE indique tout d'abord aux élus qu'à l'avenir, en cas de problème, d'explication ou d'amélioration à apporter, il faut s'adresser directement à Philippe DAVID, Jean-Christophe MARTINEZ ou Éric ANXIONNAZ, puis dans un deuxième temps, il dit trouver désolant de voir les abords et les toitures de certains commerces sont ni déneigés ni entretenus.

Il rappelle qu'il appartient à chacun de déneiger jusqu'à 1 mètre devant chez soi, et cela vaut tant pour les commerçants que pour les particuliers et qu'il est nécessaire également de déneiger sa toiture (et la glace) car il existe un arrêté municipal en ce sens et qu'en cas d'incident la responsabilité des propriétaires sera engagée.

Il termine en remerciant Messieurs LAMBERT et DAVID pour leurs interventions et espère que cela se passera mieux dorénavant, notamment au niveau du stationnement du chef-lieu pour le passage des engins.

PRÉSENTATION DU CLUB DES SPORTS (SUBVENTION)

Monsieur le Maire accueille ensuite les représentants du Club des sports, messieurs Christophe LACROIX, président et James DAVID, vice-président, ainsi que madame Nathalie VILLIOD, secrétaire pour présenter au conseil le bilan du club et leur demande de subvention pour 2015.

Christophe LACROIX indique que le club compte 62 jeunes qui viennent des cantons de Bourg Saint Maurice et d'Aime et plusieurs de Bellentre ; un seul vient de l'extérieur. Puis il présente succinctement le club et son organisation et indique que la cotation a sérieusement augmenté. Il faudra prévoir des aménagements pour la sécurisation du stade et que cela aura un coût.

Il indique que dans le cadre des rythmes scolaires, 3 entraîneurs interviennent gratuitement.

Il remercie Valérie FERRARI ainsi que la Mairie pour le coup de main donnée à l'organisation de la navette et à son optimisation pour des personnes hors club des sports, et remercie également la police municipale pour sa présence les jours de forte affluence pour la circulation et le retournement de la navette des enfants.

Il présente ensuite le bilan de l'année écoulée ainsi que le prévisionnel 2015.

Anthony FAVRE lui demande pourquoi, cette année il est prévu plus de dépenses que de recettes.

Christophe LACROIX lui répond qu'il y a plus d'entraînements prévus cette année.

Il indique qu'il y a une harmonisation des tenues avec les clubs de la Plagne.

Valérie FERRARI tient à souligner les gros efforts faits avec La Plagne pour diminuer les coûts déjà importants pour les enfants.

Christophe LACROIX conclut en tenant à souligner le dévouement des entraîneurs qui sont très sollicités et

demande, une subvention à la commune identique à celle de l'an passé, à savoir : 35 000 € + 6 000 € soit 41 000 €

Anthony FAVRE indique que la convention d'objectifs a été honorée pour 2014 et qu'il faudra la renouveler pour 2015 puisque le montant de la subvention sollicitée dépasse 23 000 €.

Il remercie les membres du club des sports de s'être déplacés ce soir.

PRÉSENTATION DE L'OFFICE DU TOURISME (SUBVENTION)

Monsieur le Maire accueille ensuite Messieurs Jean GOTTELAND, Président de l'Office du Tourisme et Etienne GIROUD, Directeur.

Jean GOTTELAND présente l'office du tourisme aux conseillers. Il rappelle que la problématique majeure rencontrée est la manutention lors des animations. Il indique que ces manutentions de matériels, notamment lors des pots d'accueil, pourraient être diminuées si l'on sonorisait les centres station ; cette piste est à l'étude.

Il indique que l'assemblée générale de l'office s'est tenue dernièrement, qu'il en ressort que les charges de personnel représentent environ 60% du budget, que le commissaire aux comptes leur a indiqué que cela était dans la norme.

Il dit que le gros handicap sur la station est l'éclatement en deux sites, donc tout doit être dédoublé et donne la parole à Etienne GIROUD qui revient sur le personnel qui compte 3 personnes en CDI.

Il indique que le budget général initial est reconduit mais que cette année, du fait de la finale de la coupe de France de télémark à Pâques, il faudra prévoir une subvention supplémentaire de 7000 € ; de plus, il serait souhaitable que les factures afférentes aux frais de réception passent directement dans le budget de l'office et ne soient plus réglées directement par la commune, ce qui implique une hausse de la subvention de 2000 € également pour la prise en charge de ces frais.

Il récapitule donc la subvention sollicitée pour 2015, à savoir 404 000€ décomposée comme suit :

- 395 000.00 € (identique à l'an passé)

- 7 000.00 € (télémark)

- 2 000.00 € (frais de réception)

Il expose un résultat de clôture positif de 3 120 €, les comptes ayant été approuvés par le commissaire aux comptes.

Avant de finir il fait part des projets à venir :

- Participer à la restructuration de l'OT de La Plagne en s'attachant à renforcer l'identité de Montchavin-Les Coches

- Animer le groupe famille plus

- Développer des animations plus qualitatives que quantitatives

- Développer des produits séjours, propres à Montchavin-Les Coches ; l'intérêt étant de mettre en avant l'identité de notre station

- Dynamiser les cœurs des sites composant notre station

- Optimiser la qualité d'accueil des hôtes dans les formants mieux....

Anthony FAVRE indique que la convention d'objectifs a été honorée pour 2014 et qu'il faudra la renouveler pour 2015 puisque le montant de la subvention sollicitée dépasse 23 000 €. Il remercie Jean GOTTELAND et Etienne GIROUD pour leur intervention de ce soir.

DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS AU MAIRE

URBANISME

CM du 09 février 2015

DIA

Superficie du bien en m ²	NATURE ET ADRESSE DU BIEN
26,88 m ²	1 apt - la Mareille - Les Coches
30,40 m ²	1 apt - la Mareille - Les Coches
28,40 m ²	1 apt - le sextant - Les Coches

Monsieur Roger POUSSIN, porteur de la délégation expose les Déclarations d'Intention d'Aliéner.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il n'a pas préempté.

CONTENTIEUX - AFFAIRE COMMUNE CONTRE M. ET MME BLANCHET

Monsieur le Maire demande à madame Patricia MARCHAND MAILLET de quitter la salle et de pas prendre part à la discussion, celle-ci étant directement liée à cette affaire.

Il rappelle ensuite rapidement les faits de ce dossier.

Il indique que les époux BLANCHET ont attaqué la commune de Bellentre devant le Tribunal Administratif de Grenoble après avoir déjà intenté un recours auprès de la CADA (Commission d'Accès aux Documents Administratifs) au motif que la collectivité ne leur a pas transmis la convention qui avait été conclue entre elle et Mme MARCHAND MAILLET lors du dépôt de son permis de construire et visant à lui demander de modifier leur projet et de se retirer encore un peu plus que prévu dans les règlements afin de garantir l'accès aux engins pompiers dans la ruelle.

Les époux BLANCHET considéraient que ladite convention était un document administratif communicable aux tiers, ce qu'a réfuté le TA de Grenoble qui les a déboutés de leur demande. La commune a pris du foncier à Madame MARCHAND MAILLET, supérieur à la surface prévue au PLU de 2005.

La commune de Bellentre, afin d'assurer sa défense dans cette affaire, a dû recourir aux conseils d'un avocat et supporter ses coûts d'honoraires s'élevant à 1 676.40 € TTC dont seuls 915 € ont été pris en charge par l'assurance de la collectivité, laissant ainsi un coût résiduel à la charge de la commune égal à 761.40 €.

CONTENTIEUX - AFFAIRE TIFFANY ALICIA CONTRE COMMUNE

Monsieur le Maire poursuit pour indiquer que, sur les plusieurs contentieux en cours au niveau de la commune, et dans le cadre de cette N^{ième} affaire opposant la société TIFFANY ALICIA à la collectivité, il a participé récemment avec Roger POUSSIN courant janvier à une N^{ième} réunion d'expertise sur le sujet. En effet, la société TIFFANY ALICIA, qui gérait le restaurant "Les Carons" aux Coches demande des dommages intérêts à la collectivité car la terrasse, promise dans le bail signé en 2007, n'avait pas été faite dans les temps. Or dans cette dernière réunion d'expertise il a été dénoncé, par l'expert et avocat de la commune, la méthode de calcul retenue.

ADMINISTRATION GENERALE

CONVENTION CADRE DE PARTICIPATION FINANCIERE AVEC LE CNFPT

Monsieur le Maire explique que l'alinéa 3 de l'article 8 de la loi du 12 juillet 1984 dispose lorsqu'une collectivité ou un établissement demande au CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) une formation particulière, différente de celles prévues par le programme de formation du Centre, la participation financière qui s'ajoute à la cotisation est fixée par voie de convention.

Il expose que l'objet de la présente convention est de définir et préciser les modalités de participation financière de la collectivité à certaines formations du CNFPT.

Il soumet au conseil municipal le projet de convention de partenariat avec le CNFPT.

Le Conseil municipal, après exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité: Conseillers en exercice : 15 - Présents : 15 - Votants : 15 - Pour : 15

APPROUVE l'exposé de Monsieur le Maire
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant aux présentes et notamment ladite convention cadre de participation financière.

ACQUISITION D'UN VEHICULE DE DENEIGEMENT POLYVALENT ET DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DE LA SAVOIE

Monsieur le Maire explique que les engins vieillissants engendrent un coût d'entretien conséquent et qu'il n'est plus envisageable de réparer l'actuel Unimog. En concertation avec les services techniques, il propose de le remplacer par un véhicule de déneigement polyvalent.

Ce véhicule ne servira pas uniquement au déneigement mais à d'autres tâches. Son coût est estimé à 200 000 €.

Le Conseil municipal, après exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité: Conseillers en exercice : 15 - Présents : 15 - Votants : 15 - Pour : 15

DONNE son accord pour l'achat d'un véhicule de déneigement polyvalent, neuf ou d'occasion, et demande à Monsieur le Maire de lancer l'appel à concurrence.

SOLLICITE l'aide du Conseil Général de la Savoie et demande l'autorisation de commander ce véhicule avant la décision d'octroi de la subvention sans en perdre le bénéfice.

FINANCES

COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2014

Maryse BUTHOD présente les comptes de gestion et les comptes administratifs 2014 du budget principal de la commune et ses budgets annexes.

Le Conseil municipal, après exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité: Conseillers en exercice : 15 - Présents : 15 - Votants : 15 - Pour : 15

APPROUVE le compte de gestion, dressé par Madame Rachel DURAND, Trésorière principale d'Aime, comptable de la commune, ainsi que le compte administratif de l'année 2014, présenté par Monsieur le Maire (ce dernier s'étant retiré lors du vote), du budget principal et des budgets annexes, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Section de commune des Biens du Revers

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 747.35 €	1 110.00 €
Recettes	5 125.21 €	267.56 €
Résultat de l'exercice	3 377.86 €	- 842.44 €
Résultat 2013	22 930.09 €	4 301.36 €
Résultat de clôture	26 307.95 €	3 458.92 €
Affectation résultat fonctionnement	26 307.95 €	0.00 €

Cinéma de Montchavin

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	48 133.69 €	0.00 €
Recettes	63 415.30 €	50 420.09 €
Résultat de l'exercice	15 281.61 €	50 420.09 €
Résultat 2013	0.00 €	- 65 608.99 €
Résultat de clôture	15 281.61 €	-15 188.90 €
Affectation résultat fonctionnement	92.71 €	15 188.90 €

Suite Compte-rendu du Conseil Municipal du 09 février 2015

Eaux & Assainissement

	Exploitation	Investissement
Dépenses	416 450.41 €	51 632.95 €
Recettes	397 700.50 €	107 174.44€
Résultat de l'exercice	- 18 749.91 €	55 541.49 €
Résultat 2013	51 184.82 €	982 592.83 €
Résultat de clôture	32 434.91 €	1 038 134.32 €
RAR au 31/12/2014		- 79 472.18 €
Résultat cumulé	32 434.91 €	958 662.14 €
Affectation résultat d'exploitation	32 434.91 €	0.00 €

Budget principal

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	3 485 865.20 €	1 336 108.38 €
Recettes	4 325 685.77 €	518 189.29 €
Résultat de l'exercice	839 820.57 €	-817 919.09 €
Résultat 2013	884 322.87 €	2 075 030.03 €
Résultat de clôture	1 724 143.44 €	1 257 110.94 €
RAR au 31/12/2014	0.00 €	-228 392.65 €
Résultat cumulé	1 724 143.44 €	1 028 718.29 €
Affectation résultat fonctionnement	1 724 143.44 €	0.00 €

OUVERTURE DE CREDITS SUR LE BUDGET PRINCIPAL 2015

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient d'ouvrir un crédit sur le budget primitif 2015 du budget général afin de permettre le versement d'acomptes sur la subvention allouée chaque année à l'Office de Gestion de Montchavin-Les Coches (OGMC), dans l'attente du vote du budget primitif.

Le Conseil municipal, après exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité: Conseillers en exercice : 15 – Présents : 15 – Votants : 15 – Pour : 15

DECIDE de verser la somme de 50 000 € à l'OGMC, au titre d'un acompte sur la subvention de l'année 2015.

DECIDE d'ouvrir un crédit budgétaire sur le budget principal de la commune, d'un montant de 50 000 € au compte 65737 et dit qu'il sera reporté au BP 2015.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE / INFORMATION CONCERNANT LA BAISSSE DE LA DGF (DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT)

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Maryse BUTHOD qui indique que la base retenue pour le prévisionnel 2015 sera le réalisé 2014.

Il y aura cependant, au niveau du budget principal, des augmentations à prévoir dans :

- le chapitre 012 (charges de personnel) notamment du fait des TAP (Temps d'Activités Périscolaires)

- le chapitre 014 (atténuation de produit) du fait de la montée en puissance du FPIC (Fond de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales)

- le chapitre 65 (autres charges de gestion courante) du fait notamment des nombreuses admissions en non-valeur à prévoir et de l'augmentation des subventions

En parallèle il faut noter la baisse des dotations annoncée par l'Etat notamment au niveau de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) qui sera de plus en plus impactée et réduite ces prochaines années.

Yann ALLAIN indique qu'au vu des résultats annoncés, il est nécessaire d'investir car une collectivité n'a pas vocation à se comporter "en banquier" et thésauriser au-delà des règles de saine prudence budgétaire.

Anthony FAVRE indique qu'avec ces résultats et en restant optimiste, il sera possible de finir le mandat avec souveraineté et avec "encore un peu d'argent dans les caisses". Il faut néanmoins rester vigilant et, comme dans un ménage, il ne faut pas dépenser plus que ce qui nous reste. Par ailleurs, dans la perspective d'une éventuelle fusion de communes en 2017, il est nécessaire d'investir pour notre commune d'ici là car la station a besoin d'investissements tout comme le chef-lieu et les hameaux, et l'idée du lotissement "sur le bas" par exemple est toujours présente pour les jeunes puissent s'y installer.

A ce titre, il propose de se faire assister, dans les quelques années qui restent, par un cabinet qui procéderait à une analyse rétrospective, sorte de diagnostic, et une analyse prospective des finances. Une consultation va être lancée mais l'estimation est d'environ 8 000 € TTC.

Roger POUSSIN indique que ces analyses permettraient en effet au conseil municipal de savoir comment utiliser au mieux les sommes dont la collectivité dispose et le cabinet pourrait les épauler et les conseiller.

Anthony FAVRE demande un avis de principe ce soir sur l'idée de lancer cette consultation. Un vote favorable à l'unanimité se dégage.

Isabelle GEDDA indique qu'elle est d'accord sur le principe mais que la somme lui semble très élevée.

Yann ALLAIN prend la parole et indique à son tour que lors de la fusion des communes tout est mis dans le pot commun, les déficits comme les excédents.

Anthony FAVRE renchérit en indiquant qu'il souhaite que l'argent de la commune soit dépensé sur la commune et au profit de ses habitants plutôt que d'être mis dans le pot commun et à la disposition d'une future commune nouvelle.

En l'absence d'autres questions ou remarques, il demande à chaque commission de faire passer ses besoins pour la préparation budgétaire et qu'une (voire plusieurs) commission(s) des finances est (sont) à prévoir pour travailler sur les budgets primitifs 2015.

URBANISME ET FONCIER

PERMIS DE CONSTRUIRE ET DECLARATIONS PREALABLES EN COURS D'INSTRUCTION

CM du 09 février 2015			
PERMIS DE CONSTRUIRE DÉPOSÉ POUR PROJET DE TRAVAUX			
N° d'enregistrement	Pétitionnaire	Lieu-dit	Objet
PC 073030815M1002	MARCHAND-MAILLET Barbara	Chef-lieu	Maison d'habitation
DECLARATIONS PREALABLES DÉPOSÉES POUR PROJETS DE TRAVAUX			
N° d'enregistrement	Pétitionnaire	Lieu-dit	Objet
DP 07303815M5001	DUSSART Christian	Les Coches	Remplacer une porte fenêtre
DP 07303815M5002	MARCHAND-MAILLET Martine	Chef-lieu	Modification aspect balcon
DP 07303815M5003	JENNINGS Christopher	Le Crévaillet	Modification de façades avec création d'ouvertures

Ces dossiers présentés par Monsieur Roger POUSSIN sont consultables en mairie par les membres du Conseil municipal.

VENTE COMMUNE / PATRICK VILLIBORD ET ISABELLE VILLIBORD - PARCELLE E 1992 MONTORLIN

Considérant l'avis unanime de la commission urbanisme, Monsieur le Maire indique que Monsieur Patrick VILLIBORD et Madame Isabelle VILLIBORD sont intéressés pour acheter la parcelle communale E 1992 située à MONTORLIN qui jouxte leur propriété.

Le Conseil municipal, après exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité: Conseillers en exercice : 15 – Présents : 15 – Votants : 15 – Pour : 15

CONSIDERANT que cette parcelle appartient au domaine privé de la commune;

DECIDE de céder à Monsieur Patrick VILLIBORD et à Madame Isabelle VILLIBORD la parcelle communale E 1992, située à MONTORLIN, dont la superficie est de 149 m², au prix de 956€.

DIT que la parcelle restera grevée de non-constructibilité quel que soit son zonage dans les futurs documents d'urbanisme;

DIT que les plantations ne devront pas dépasser 4m (mètres) de hauteur afin d'éviter de masquer la perspective à l'entrée du lotissement;

DIT que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge des requérants.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette transaction.

VENTE COMMUNE / JACQUES CHATRON-MICHAUD ET JULIETTE CHATRON-MICHAUD - PARCELLE F 1025 LE GRAND BOCHET

Considérant l'avis unanime de la commission urbanisme, Monsieur le Maire indique que Monsieur Jacques CHATRON-MICHAUD et Madame Juliette CHATRON-MICHAUD sont intéressés pour acheter la parcelle communale F 1025 située au GRAND BOCHET qui jouxte leur propriété.

Le Conseil municipal, après exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité: Conseillers en exercice : 15 – Présents : 15 – Votants : 15 – Pour : 15

CONSIDERANT que cette parcelle appartient au domaine privé de la commune;

DECIDE de céder à Monsieur Jacques CHATRON-MICHAUD et à Madame Juliette CHATRON-MICHAUD la parcelle communale cadastrée F 1025, située au GRAND BOCHET, dont la superficie est de 211 m², au prix de l'estimation de France Domaine en date du 04 décembre 2014, soit 27'400 €.

DIT que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge des requérants.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette transaction.

SUPPRESSION DE LA Z.A.C. DES COCHES

Monsieur le Maire passe la parole à Camille FAURE du service urbanisme qui rappelle l'historique de ce dossier : La Zone d'Aménagement Concerté des Coches, sur le territoire de la commune de Bellentre, a été créée par arrêté préfectoral le 20 juillet 1979.

Le 02 décembre 2013, le conseil municipal a approuvé la révision du PLU de la commune de Bellentre. Un zonage spécifique (UC) a été défini pour les coches, cependant, si celui-ci reprend dans le règlement écrit les caractéristiques

principales de la ZAC, son zonage diffère de l'emprise actuelle de la ZAC :

- Les urbanisations initialement prévues dans le secteur amont de la ZAC sont abandonnées.

- Des secteurs résiduels ont été définis afin de permettre l'implantation d'immeubles à destination d'hébergements touristiques.

Il explique que la plupart des équipements d'infrastructures et de structures ont été réalisés, à l'exception d'opérations qui ne sont plus à l'ordre du jour, et que la ZAC n'étant plus en adéquation avec le Plan Local d'urbanisme, il y a lieu de procéder à sa suppression ; l'enjeu étant également de développer des zones aujourd'hui inexploitable.

Monsieur le Maire remercie Camille FAURE pour sa présence ce soir au conseil municipal et pour sa présentation, il indique qu'on supprime cette zone pour rentrer dans le droit commun du PLU et pour ne plus avoir une zone "à part" avec des particularités de règlement.

Roger POUSSIN intervient en indiquant que Camille FAURE va rédiger le dossier de clôture de la ZAC aux fins d'instruction par les services de l'Etat et que cette clôture permettra effectivement un développement économique de la zone.

M. le Maire invite donc le conseil municipal à se prononcer sur la suppression de la ZAC des Coches.

Le Conseil municipal, après exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité: Conseillers en exercice : 15 – Présents : 15 – Votants : 15 – Pour : 15

VU le code des collectivités territoriales ;
VU les articles R. 311-5 et R. 311-12 du code de l'urbanisme ;
VU l'arrêté préfectoral du 20 juillet 1979 créant la ZAC des Coches ;

VU la délibération du 05 septembre 2002 modifiant le PLU et les droits à construire sur la ZAC des Coches ;

VU la délibération du 02 décembre 2013 approuvant la révision du PLU de la commune de BELLENTRE ;

VU le rapport de présentation annexé qui expose les motifs de suppression de la ZAC (consultable en mairie);

CONSIDERANT que la suppression d'une ZAC doit être prononcée par l'autorité compétente pour créer ladite zone ;

APPROUVE la suppression de la Z.A.C. des Coches ;

INDIQUE que conformément à l'article R 311-5 du Code de l'urbanisme, la présente délibération sera affichée pendant un mois en Mairie et qu'une mention de cet affichage sera insérée dans un journal départemental.

INFORMATIONS QUESTIONS DIVERSES

INFORMATION FINANCEMENT SDIS

Anthony FAVRE donne la parole à Francis DANCRE qui présente au conseil municipal les travaux d'aménagement intérieur et au niveau des portes sectionnelles de la caserne, photos à l'appui, qui ont été effectués par le SDIS au centre de secours d'AIME pour un montant de 22 761.16 €.

PASSAGE CLOUTÉ DE BONCONSEIL NÉGOCIATION DU FONCIER

Francis DANCRE profite de garder la parole pour parler de la négociation du foncier, au niveau du passage clouté de Bonconseil, pour la réfection par la DIR (Direction Interdépartementale des Routes) du mur en plastique avec les "ferrailles pourries". Il indique que Mme GIROD FOURNIER a donné son accord pour la régularisation foncière et que dès lors le dossier est complet et a été envoyé à la DIR

INFORMATION RAR (RESTES À RÉALISER) POUR LES TRAVAUX DE BOUCLAGE DU RÉSEAU DE MONTCHAVIN

Anthony FAVRE revient sur un point qui avait fait débat lors du dernier conseil municipal de janvier lors de l'approbation de Restes à Réaliser. En effet, il avait été demandé à Laurence DUPUY-VERBENNEN de rechercher si les travaux de bouclage

Suite **Compte-rendu du Conseil Municipal** du 09 février 2015

du réseau de Montchavin avaient, ou non, été prévus dans les travaux 2014. Après recherches, il est confirmé ce soir que lesdits travaux avaient bel et bien été prévus et budgétés sur 2014 pour un montant de 50 000 € et que dès lors ils étaient bien à admettre dans les RAR 2014.

INFORMATION COURRIER DE VVF

Anthony FAVRE fait part d'un courrier reçu le 21 janvier de la part de VVF réaffirmant le souhait de pouvoir investir de nouveau dans la station de Montchavin Les Coches et d'étendre le Village Vacances existant par un, ou plusieurs, programme(s) à intervenir, ce qui serait une très bonne chose pour la station. Anthony FAVRE indique donc qu'il faut garder une certaine capacité d'emprunt au niveau communal pour se garantir qu'un tel projet puisse voir le jour.

Roger POUSSIN expose que les représentants du VVF ont été reçus, qu'ils ont été très satisfaits de l'accueil qui leur a été réservé et des zones qui leur ont été proposées et qui sont mobilisables pour de futurs projets. Il confirme que ces derniers sont très intéressés pour s'étendre sur la station. Ils sont également conscients que l'existant actuel est d'un niveau 2 étoiles et ils souhaitent pour leur(s) futur(s) projet(s) faire quelque chose d'un meilleur standing compte tenu de la demande faite.

COMPTE RENDU DU RENDEZ-VOUS DE M. LE MAIRE AVEC M. LE PRÉFET

Anthony FAVRE indique qu'il a sollicité un rendez-vous à M. le Préfet le 28 janvier dernier pour évoquer avec lui les quatre points suivants :

LE DOSSIER DE LA SCLÉROSE AMYOTROPHIQUE qui est dossier très lourd à gérer. Monsieur le Maire lui a fait part de sa "solitude" à devoir porter ce dossier et a déploré le faible soutien ressenti par lui de la part des services de l'Etat tant dans la gestion du dossier que dans le support financier de celui-ci ; car en effet, pour M. le Maire il s'agit d'un problème de santé publique et toutes les dépenses supportées à ce jour seulement par la commune devraient être prises en charge, selon lui, financièrement par l'Etat.

LES PRISES DE COMPÉTENCES SUITE À LA CDCI

(Commission Départementale de la Coopération Intercommunale). M. le maire indique que le mariage des deux cantons de Bourg Saint Maurice et d'Aime n'est encore pas acté. Au niveau de la compétence tourisme et de son transfert au SIGP, le dossier avance par rapport à la loi et est en bonne voie. Au niveau de l'assainissement, le transfert à l'intercommunalité reste possible mais M. le Maire a fait part au Préfet d'un problème quant à la tarification appliquée qui induira une très forte augmentation de tarifs pour certaines communes. Les communes de Bellentre, Landry, Macot la Plagne et Peisey-Nancroix doivent faire un courrier au Préfet pour

dénoncer cela. Le préfet a rappelé que la sous-division de la compétence n'était pas forcément envisageable... Le dossier reste en cours et est à suivre. Quant au transfert de la compétence générale à la Cova (Communauté de Communes des Versants d'Aime), le dossier suit son cours également.

LA BAISSÉ DES DOTATIONS DE L'ÉTAT.

M. le Maire reprend des termes employés lors de communiqués publics et parle de "terrorisme administratif" ; en effet, le Gouvernement et l'Etat vide peu à peu, petit à petit et sournoisement les communes de leur substance pour, à terme, les tuer ! qu'advient-il de l'échelon le plus proche et le plus à l'écoute de la population quand les communes n'existeront plus ? qui pourra répondre aux besoins des administrés sur le terrain alors ? la question reste posée. Ce sujet a été débattu avec M. le Préfet. La clôture de la ZAC des Coches. Ce dossier ayant été évoqué ci-avant, M. le maire ne reviendra pas dessus.

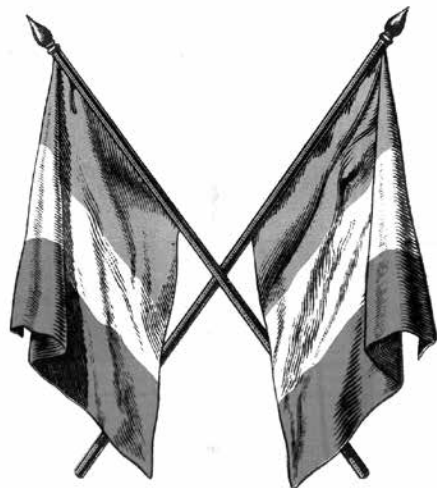
QUESTIONS SUPPLÉMENTAIRES

Anthony FAVRE donne la parole à Isabelle GEDDA qui demande où en est le dossier concernant l'intitulé de l'emprunt souscrit pour le financement du complexe aquatique et de la STEP.

Anthony FAVRE lui répond que la délibération qui avait été prise l'avait été en bonne et due forme et qu'il est nécessaire que la banque puisse prendre un avenant quant à l'intitulé du contrat de prêt. Il indique que le dossier est à suivre et à relancer. A ce jour, la commune a reçu un refus de la banque quant à la modification de la dénomination du prêt.

Anthony FAVRE donne enfin la parole à Yann ALLAIN qui souhaite évoquer l'esprit de la Réforme Territoriale qui demandait de donner la compétence générale aux intercommunalités pour que celles-ci puissent toucher les dotations pour une redistribution ensuite aux communes.

Yann ALLAIN explique que pour faire les bons choix budgétaires, il faut, tant que faire se peut anticiper sur les changements à venir. Maintien des communes dans leur forme actuelle ou évolution vers des fusions ou bien encore transferts de tout ou partie des principales compétences de la commune à la communauté de communes. Pour ceux qui doutent des changements à venir, Yann ALLAIN rappelle que la loi «NOTRE» (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) actuellement en discussion à l'Assemblée s'appuie sur le rapport du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET) qui demandait de donner la compétence générale aux intercommunalités pour que celles-ci puissent toucher les dotations afin de les redistribuer ensuite aux communes. En résumé, la mort des communes sous leur forme administrative actuelle !



CEREMONIAL, PROTOCOLES ET USAGES

LE DRAPEAU TRICOLORE emblème de la république Française :

Le drapeau tricolore a vu le jour sous la Révolution : le blanc était la couleur du roi, le bleu et le rouge, les couleurs de la ville de Paris.

Ce sont les constitutions de 1946 et de 1958 qui ont fait du drapeau tricolore, bleu, blanc et rouge, l'emblème national de la république Française.

Le drapeau Français est visible sur les bâtiments publics. Il est déployé lors des commémorations nationales et les honneurs lui sont rendus selon un cérémonial très précis.

Il n'y a pas de restriction dans l'usage du drapeau tricolore national, mais le drapeau doit être respecté, sous peine de sanctions pénales (article 113 de la loi du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure) son utilisation avec d'autres emblèmes, à l'occasion de quêtes et manifestations politiques ou partisanes est interdite. (Circulaire du 27 octobre 1970). On ne pavoise en général que pour des événements heureux.

Chronique du temps passé

LA PAGE DU PATOIS DE BELLENTRE

LO TCHOU TSAPERON RODZOU suite et fin



Nous avons laissé le loup attendre le petit chaperon rouge chez la grand-mère qu'il vient de dévorer.

Apré aveye mdja la gran-mama, a ferma la pourta é va sè cutchè dén la cutse, èn atèndèn lo tchou tsaperon rodzou ki an tchouta vouilla apré vin frappa a la pourta. Toc toc.

« quouillé ké tchi ? » Lo tchou tsaperon rodzou ki chènti la grossa voè di leuye u d'abo peu, mè crèyèn kè sa gran-mama éra enruma répoundi : yé voura figlia lo tchou tsaperon rodzou ki vo appourta an galetta é oun tchou topun dè burrio kè ma mama vo manda. »

Lo leuye cria èn bachèn an vouilla sa voè : « Tira la tsèvilletta, la bobinetta tsarra. » Lo tchou tsaperon rodzou tira la tsèvilletta é la porta s'uvri.

Lo leuye èn la vèyèn èntra, di èn sè catchèn dèn la cutsa dézo la kouverta : « beutta la galetta è lo tchou topun dè burrio su lo boufèt è vuèn tè cutchè avoè mè. »

Lo tchou tsaperon rodzou sè dèzarbiyè, è sè beutta dén la cutsa, è fu bèn étonna dè vèye komèn sa mama-gran éra fèta. Li dit :

« Ma mama-gran, kè vo avèdè dè gran brè ?

-Yé pè miu t'embrachè, ma figlia.

-Ma mama-gran kè vo avèdè dè grandè piotè ?

-Yé pè miu corrè, mon éfan.

-Ma mama-gran kè vo avèdè dè grandè zoillè ?

-Yé pè miu t'acota mon éfan.

-Ma mama-gran kè vo avèdè dè gran zu ?

Yé pè miu vèye mon éfan.

-Ma mama-gran kè vo avèdè dè grandè dèn ?

Yé pè tè medgè. »

E djèn stè parolè, sè bourt leuye sè jètta su lo tchou tsaperon rodzou è a la midègè.

TRADUCTION :

Ensuite il ferma la porte, et s'alla coucher dans le lit de la mère-grand, en attendant le petit chaperon rouge, qui quelques temps après vint heurter à la porte. Toc, toc.

« Qui est là ? »

Le petit chaperon rouge, qui entendit la grosse voix du loup eut peur d'abord, mais croyant que sa mère-grand était enrhumée, répondit :

« C'est votre fille le petit chaperon rouge, qui vous apporte une galette et un petit pot de beurre que ma mère vous envoie. »

Le loup lui cria en adoucissant un peu sa voix :

« Tire la chevillette, la bobinette cherra. »

Le petit chaperon rouge tira la chevillette, et la porte s'ouvrit.

Le loup, la voyant entrer, lui dit en se cachant dans le lit sous la couverture :

« Mets la galette et le petit pot de beurre sur la huche, et viens te coucher avec moi. »

Le petit chaperon rouge se déshabille, et va se mettre dans le lit, où elle fut bien étonnée de voir comment sa mère-grand était faite.

Elle lui dit :

« Ma mère-grand, que vous avez de grands bras ?

- C'est pour mieux t'embrasser, ma fille.

- Ma mère-grand, que vous avez de grandes jambes ?

- C'est pour mieux courir, mon enfant.

- Ma mère-grand, que vous avez de grandes oreilles ?

- C'est pour mieux écouter, mon enfant.

- Ma mère-grand, que vous avez de grands yeux ?

- C'est pour mieux voir, mon enfant.

- Ma mère-grand, que vous avez de grandes dents ?

- C'est pour te manger. »

Et en disant ces mots, ce méchant loup se jeta sur le petit chaperon rouge, et la mangea.


Charles PERRAULT, version patois Dany Marchand-Maillet



Permanences du Maire

sans rendez-vous

AVRIL MAI JUIN

 jeudi 23 8h30 - 11h30	jeudi 21 16h à 19h	vendredi 19 8h30 à 11h30
--	-----------------------	-----------------------------

Il se peut que le Maire soit remplacé par des adjoints.

PRINCIPAUX TRAVAUX RÉALISÉS EN 2014

1°) Rénovation du patrimoine bâti

1.1 Rénovation de la Maison Forestière : Après le départ de Jean Louis ROBERT, le garde forestier, la Maison Forestière a été rénovée (Isolation extérieure, menuiseries extérieures avec double vitrage et volets roulants, peintures, revêtements de sol). Les employés communaux ont procédé à l'isolation en plafond de la cave et la mise aux normes électrique des installations.

1.2 Rénovation Maison Communale : La maison Communale est composée de 8 appartements allant du studio jusqu'aux 3 pièces et de 3 locaux commerciaux (Agence postale, Kinésithérapie, Caisse des remontées mécaniques). Les appartements sont principalement destinés à accueillir les travailleurs saisonniers (7/8). Les tuyauteries eau chaude et eau froide étaient en très mauvais état et la production d'eau chaude étant collective, en intersaison on maintenait 2 ballons de 1000 l à 60°C pour un appartement occupé. La rénovation a eu pour but de remplacer l'ensemble des canalisations d'eau froide par des canalisations en PVC, de rénover les salles de bains (remplacement de la baignoire de chaque appartement par une douche et un chauffe-eau, remplacement du lavabo), pose de nouvelles cuisines intégrées.

1.3 Rénovation de l'appartement de fonction du Caravaneige de Montchavin : Martine et Christian ROULET, les gérants du Caravaneige ayant fait valoir leur droit à la retraite, l'appartement de fonction du Caravaneige a été rénové avant l'arrivée des nouveaux gérants. La remise aux normes électriques et la rénovation de la salle de bains (douche et lavabo) ont été réalisés par des entreprises extérieures, les employés communaux ont quant à eux entièrement relooké la cuisine (abattage d'une cloison, pose d'une cuisine intégrée), ils ont également rénové les sols (pose d'un parquet flottant et de sols plastiques) ainsi que les murs (peinture et faïence).

1.4 Réfection des toitures des bassins : Les toitures de 3 bassins (Chef-Lieu, Bonconseil, Le Crey) avaient perdu de leur stabilité. Elles ont été consolidées par les employés communaux parfois par l'ajout d'un 4^{ème} pied.

1.5 Rafranchissement des peintures à l'école de Bonconseil : A la demande du Professeur des écoles, Monsieur Hervé REYMOND, les murs de la classe « des petits » ont été rénovés (pose de plaques en tôle peintes pour faciliter l'affichage à l'aide d'aimant et peinture des murs).

1.6 Transformation du local poubelles du Plan des Forches en abri pour boîtes aux lettres : Ces travaux ont été réalisés par les employés communaux.



Fabrication de barbecue



Reprise toiture bassin Chef Lieu

2°) Aménagements touristiques

2.1 Création d'une piste de VTT à Plan Bois : Les employés communaux, supervisés par Francis DANCRE ont réalisé le traçage et le balisage d'une piste de VTT.

2.2 Réaménagement de la place du bassin à Montchavin : les pavés ainsi que le bassin étaient en très mauvais état. Les pavés ont été remplacés par de l'enrobé grenailé délimité par des bordures granit et le bassin a été remplacé par un bassin fabriqué par les employés communaux.

2.3 Aménagement d'une aire de pique-nique à Plan Bois : Des tables et des bancs ainsi qu'un barbecue fabriqué par les employés communaux ont été mis en place à Plan Bois.

2.4 Table d'orientation : Une table d'orientation a été installée à Montchavin à proximité du poste de police.

2.5 Amélioration du réseau Wi-Fi sur Montchavin-Les Côches : La connexion Wi-Fi a été améliorée grâce à l'utilisation de la fibre optique. Ces travaux ont été entièrement pris en charge par le prestataire.

2.6 Aménagement de la place des Carreaux aux Côches : La place des Carreaux a été rénovée (reprise terrain de boules et enrobé rouge). La partie restante en pavés n'appartient pas à la Commune. Il a été demandé au syndic gérant la copropriété attenante de rénover cet espace.



Fabrication de bassins

3°) Aménagement d'espaces publics

3.1 Réaménagement de la cour de Montchavin : Après la reprise des enrobés les employés communaux ont œuvrés pour la réalisation du marquage au sol de jeux, la réfection des palines et la création d'un portail roulant.

3.2 Aménagement d'une place devant la bibliothèque du Chef-Lieu : Un espace convivial a été aménagé par notre « fleuriste » devant la bibliothèque.



Reprise toiture Chef Lieu

4°) Travaux sur le réseau d'eau

4.1 Etanchéité sur la coupole du réservoir du Chanton : Afin d'éviter les arrivées d'eau parasites et non traité dans le réservoir du Chanton une étanchéité a été mise en place sur la coupole du réservoir.

4.2 Reprise des périmètres de protection des sources de Planbois, du Sauget et de Bonconseil : Les périmètres de protection de ces sources ont entièrement été repris par les employés communaux.

4.3 Changement des pompes du forage du Plan de l'Arc : Les deux pompes du forage du Plan de l'Arc ont été changées de façon préventive (dépassement de la durée de vie).



Rénovation cours de l'école de Montchavin



Rénovation cours de l'école de montchavin

5°) Entretien des routes

Les principaux travaux d'entretien des routes ont été les suivants :

- reprise des enrobés au lotissement du Lachaz à Montchavin,
- reprise des enrobés dans plusieurs ruelle de Montorlin,
- reprise des enrobés aux Granges
- réfection de la route des Bauches et du Caroley
- reprise des enrobés à Gothard
- reprise des enrobés des allées du caravaneige de Montchavin
- mise ne place d'un garde-corps au Villard, à Montorlin et aux Côches;



Création d'un espace public devant la bibliothèque



Création d'un espace public devant la bibliothèque



Aire de pique nique Plan Bois



Garde corps au Villard



Raménagement appartement camping



Pose d'une étanchéité sur la coupole du réservoir du Chanton



Rénovation place du Bassin à Montchavin



Reprise de la protection des captages : captage Plan Bois



Table d'orientation



Raménagement appartement camping



Rénovation des peintures école de Bonconseil



Rénovations peinture école Bonconseil



Changement des pompes au Plan de l'Arc



JOURNEE DEFENSE DE CITOYENNETE

Toute personne de nationalité française doit se faire recenser dès la date de ses 16 ans et avant la fin du 3^{ème} mois suivant. Pour cette démarche, il suffit de se présenter en Mairie (en personne ou son représentant légal) avec une pièce d'identité et le livret de famille des parents.

Cette démarche est obligatoire et l'attestation d'inscription est demandée par différents organismes : conduite accompagnée, permis de conduire, examens scolaires ...

Après être recensé, le jeune reçoit une convocation du Service national pour accomplir une journée de défense et de citoyenneté.

Suite à cette inscription, ils sont inscrits d'office sur la liste électorale de la Commune.

RECRUTEMENT EMPLOI

La commune de Bellentre recrute des jeunes entre 16ans et 18ans pour l'été 2015 pour l'entretien de la station de Montchavin les Coches et des hameaux

CDD à temps complet (35h/semaine)

Durée : entre 2 et 3 semaines

Merci d'adresser votre candidature avant le 18 mai 2015 à :

Monsieur le Maire de Bellentre

Route Napoléon

73210 BELLENTRE

Le printemps est là ! Bricolage et jardinage :

Quelques règles à respecter.

Suivant l'arrêté préfectoral du 9 janvier 1997 portant réglementation des bruits de voisinage dans le département de la Savoie :

Tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, par sa durée, sa répétition ou son intensité, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit, de jour comme de nuit.

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes les précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leur activités, des appareils ou machines qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30

Les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h

Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h.

Madame, Monsieur le Maire, Cher(e) collègue,

Notre Association participe actuellement à la concertation sur le calendrier scolaire organisée par la Ministre de l'Education nationale afin :

- de redécouper les zones A, B et C suite à la réforme de la carte régionale,

- mais aussi de revoir plus globalement le calendrier scolaire.

« Cela veut dire qu'il y a un calendrier, de manière générale, sur l'année scolaire qui est à revoir, qui intégrera d'ailleurs d'autres réflexions comme celle des vacances de printemps, sur lesquelles les élus de la montagne ont régulièrement évoqué des contraintes nombreuses de calendrier, y compris pour l'activité des stations de ski. »

Cette concertation était particulièrement attendue par notre association qui milite depuis 5 ans pour que les vacances de Printemps soient avancées d'une semaine.

Pour mémoire, leur décalage, depuis l'hiver 2010-2011, a réduit de 70% la fréquentation des domaines skiables sur cette période et menace près de 35 000 emplois !

Lors de nos derniers échanges, le Ministère de l'Education nationale a été très à l'écoute. Des premiers projets de calendrier scolaire, applicables dès l'année prochaine, ont été mis en discussion.

Notre Association suivra avec intérêt les prochaines étapes de la concertation qui devraient permettre de fixer un nouveau calendrier au printemps.

Un projet qui soulève des débats

La Société d'aménagement de la Plagne, en concertation avec le SIGP, élabore actuellement un projet de réaménagement complet des remontées mécaniques sur le secteur de Montchavin-Les-Coches. Un projet sur dix ans qui influencera très significativement le fonctionnement du domaine skiable du secteur et qui ne fait pas l'unanimité auprès des élus locaux et des sociaux-professionnels de la station. C'est pour cette raison qu'une réunion publique organisée par la municipalité s'est tenue le mardi 17 mars, à la salle polyvalente de Montchavin, afin de soumettre son point de vue aux décideurs de la Sap ainsi que des propositions alternatives.

Ce plan présenté par la Sap a été rendu public pour la première fois à l'automne 2014, lors d'une réunion du SIGP. La diminution du nombre de remontées mécaniques et la non conservation des emplois qui y sont liés, ont immédiatement soulevé beaucoup d'interrogations des élus Bellentrais qui préfèrent l'améliorer en de nombreux points. Avant le vote définitif du SIGP prévu le 7 avril prochain, la commune souhaite proposer des solutions plus adaptées au secteur de Montchavin -Les-Coches au niveau des pistes et des remontées mécaniques.

Au cours du débat animé qui a marqué cette réunion, les craintes de pertes d'emplois ont été soulevées auprès des responsables de la Sap, mais aussi la conservation des espaces agricoles et protégés. Comme le souligne Anthony Favre : "les propositions qui sont les nôtres émanent d'élus et ne sauraient remplacer l'expertise de spécialistes. Néanmoins, nous avons essayé de faire preuve de bon sens en prenant en compte l'aspect financier, la situation économique, la partie technique, l'intégration dans le paysage, le flux des skieurs et une meilleure compréhension du domaine par les skieurs".

Le conseil municipal procédera à un vote sur ce dossier, lors de sa réunion du mardi 31 mars. "Notre devoir repose sur notre capacité d'adaptation et de rebondissement afin de garantir notre attractivité à long terme" conclut le maire.

Article paru dans la Tarentaise Hebdo du 26/03/2015



UNE CLASSE DE NEIGE MÉRITANTE À MONTORLIN

Le centre de vacances de la Tsaretta à Montorlin a accueilli une classe neige venue de l'Ecole du Parc de Villiers à Draveil dans l'Essonne. Ce séjour avait la particularité de regrouper 3 classes dont les CM2 et une classe « Cliss ». Cliss étant une classe d'intégration scolaire adaptée à des enfants qui ont des déficiences des fonctions cognitives.

L'objectif était un projet pédagogique d'envergure : Déplacer l'ensemble des élèves dans un environnement différent et nouveau en prenant soin d'intégrer la classe Cliss dans toutes les activités scolaires, ou sportives. Les 3 instituteurs étaient accompagnés de 5 animateurs pour mener à bien le séjour d'une petite semaine. Les matinées étaient consacrées à des activités scolaires et tous les après-midi les enfants se consacraient au ski, encadrés par 6 moniteurs de l'ESF. Les enfants de la classe cliss se trouvaient dans tous les groupes, ce qui permit de réaliser pleinement le projet pédagogique. A l'issue de la semaine, les moniteurs ont remis les médailles à chacun ; du flocon pour les débutants jusqu'à l'étoile d'or pour les meilleurs. Lors du pot de clôture, les instituteurs confiaient avoir atteint leur objectif en rappelant que le séjour avait pu se réaliser grâce à une participation financière importante de la commune de Draveil.

Jean Gotteland





Les échos de la communauté de communes des versants d'Aime

Paiement et services en ligne

Pratique et rapide

Les Versants d'Aime viennent de mettre en place le paiement en ligne pour les services suivants : la halte-garderie, l'école de musique et la Maison des Arts.

Pour cela, il suffit de vous munir du titre (facture) que vous avez reçu, de vous connecter sur le site Internet des Versants d'Aime dans la rubrique «Accès rapide / Paiement en ligne», et de suivre la procédure indiquée.

Informations et paiement sur www.versantsdaime.fr

Maison du Soleil

Favoriser le bien-être des résidents



Répondant à un besoin qui s'étend sur tout le canton, la Maison du Soleil est le parfait d'exemple de projet d'intérêt communautaire qui a pu voir le jour grâce aux investissements et aux compétences de la communauté de communes. Après huit ans de fonctionnement, les résultats obtenus en terme de qualité de service encouragent les Versants d'Aime à poursuivre les actions engagées dans le domaine de l'action sociale.

Une récente enquête de l'association UFC Que Choisir à d'ailleurs attribué à la Maison du Soleil la note maximale sur tous les critères d'appréciation à savoir la chambre, les locaux, la vie quotidienne des résidents et l'accueil.

Cette reconnaissance vient saluer le travail de l'ensemble de l'équipe de 32 personnes qui veillent quotidiennement au bien-être des locataires.

En effet, tout au long de l'année, la Maison du Soleil propose des activités aux résidents en partenariat avec les écoles, la crèche, l'Espace Associatif Cantonal, l'école de musique...

Elle favorise également les activités et les sorties vers l'extérieur (participation aux manifestations locales, visites d'expositions, échanges avec d'autres établissements, pique-niques...) et propose différents temps tout au long de la journée : lecture du journal, ateliers manuels, chant, jardinage, ateliers mémoire, groupe de parole, lotos...

Toutes ces activités viennent compléter de nombreux services existants : restauration, soins médicaux, suivi psychologique, salon de coiffure...

Situé à proximité du centre d'Aime, l'EHPAD dispose de quarante et une places, dont douze en unité de soin spécifique Alzheimer, une place en hébergement temporaire et une place en accueil de jour.

Informations

EHPAD
La Maison du Soleil
619 route de la Fortune
73210 Aime
Tel. 04 79 24 02 40
secretariat-ehpad@versantsdaime.fr



Un nouveau nid pour les gypaètes de Peisey-Nancroix !

Suite à un dérangement en 2014, les gypaètes barbus de Peisey-Nancroix ont abandonné leur aire habituelle au Rocher des Sétives. Le couple a alors investi une nouvelle aire au Mont-Blanc de Peisey.

Une couvaison y a été constatée le 7 janvier 2015.

Merci d'assurer la tranquillité de sa nouvelle aire, en respectant la zone de sensibilité maximale (cf. carte jointe). En préservant également une certaine quiétude autour du Rocher des Sétives, vous augmentez les chances de voir ces oiseaux revenir sur leur ancien site l'an prochain...

Les agents du Parc national de la Vanoise.

Pour plus de renseignements, contactez le Parc national de la Vanoise - secteur de Haute-Tarentaise au 04 79 07 02 70
Suivez les gypaètes de Vanoise sur :
<http://gypaete.parcnational-vanoise.fr/fr/camera-webcam-gypaete.html>
Ou sur la page facebook : Les-gypaètes-barbus-de-Peisey-Nancroix

Gypaète barbu (*Gypaetus barbatus*) en reproduction !

Une espèce sensible !
Elle a disparu des Alpes au début du XXème siècle. Son retour est le résultat d'un programme international de réintroduction soutenu par l'Europe. Ces oiseaux sont très sensibles au dérangement pendant la période de reproduction (du 1er octobre au 31 juillet).

Un géant mangeur d'os !
Le gypaète barbu mesure jusqu'à 2,85m d'envergure ! C'est un vautour, donc charognard, qui a la particularité de se nourrir principalement d'os.

Attention : Zone de Sensibilité Maximale

À Peisey-Nancroix
Il a choisi de s'installer dans cette vallée en 2004. Depuis, 7 gypaètes se sont envolés sur la commune, ce qui en fait un site majeur dans la réussite de sa réintroduction. En 2014, un dérangement par survol a mené à la disparition du poussin et à l'abandon de l'aire initiale. Aujourd'hui, il a investi une nouvelle aire (carte ci-contre) du côté du lac de la Plagne. Merci d'assurer la tranquillité de son nouveau site pour cela :

Ne pénétrez pas dans la zone rouge.
Ne survolez pas (à moins de 1000m) la zone encadrée d'orange.

Des nouvelles du couple en direct :
Sur facebook, pages :
Les-gypaètes-barbus-de-Peisey-Nancroix ou
<http://gypaete.vanoise-parcnational.fr>

NB : Cette mesure est prise en collaboration avec la commune de Peisey-Nancroix, l'Agence Touristique Départementale de la Savoie, le Parc national de la Vanoise et les usagers afin de concilier la pratique des sports de pleine nature et la protection du milieu.

Extrait de la lettre de la fdsea

La compensation agricole officiellement créée.

La loi d'avenir agricole reconnaît désormais la nécessité d'une compensation agricole lorsque des travaux ou des aménagements publics ou privés ont des conséquences négatives importantes sur l'économie agricole. Il s'agit alors de reconstituer le potentiel agricole économique. Il sera applicable à compter du 1er janvier 2016. Un décret viendra donner le cadre d'application.

Cette compensation pourra prendre différentes formes comme : la restauration de friches agricoles ou urbaines, le financement de travaux de modernisation, l'aide à la création de nouvelles filières ou de nouveaux modes de commercialisation, etc. Il s'agira non pas de compenser forcément une exploitation agricole en particulier, mais l'agriculture d'un secteur en général.

Par conséquent, il sera nécessaire d'associer en amont le monde agricole dans tout grand projet, pour définir les mesures à inclure dans la mise en œuvre de cette compensation.

Subli'cimes, du 05 au 16 avril 2015 6 sommets, 6 sensations !

6 sommets du domaine skiable, à plus de 2000m, seront scénarisés avec des ambiances éclectiques et décalées pour étonner les skieurs. En collaboration avec France Montagnes, la Plagne contribue au développement du Printemps du Ski, et propose de venir butiner ses cimes emblématiques.

La station de Montchavin-Les Coches propose l' "Espace Zen Altitude à l'Arpette" (au carrefour de tous les Paradiskieurs) : prendre un bain d'équilibre sur un sommet de bien-être et retrouver son essentiel.



Activités proposées : 2 jacuzzis, 1 sauna barrique et massages pratiqués par des étudiants de l'école de kiné de Montpellier, initiations au Tai Chi, espace détente avec "dégustation" d'eaux florales ...

Accessible par le télésiège de la Salla au départ de Montchavin-les Coches (arrivée tête des Arpettes).



La recette de Subli'cimes : un bol d'air pur, une pincée de féerie, une once d'adrénaline, un trait de méditation, un soupçon de bien-être, un zeste de folie ...
En Avril, à la Plagne, c'est Pâques du ski !



Telemark à Montchavin-Les Coches

Le Telemark est la première vraie technique de descente à ski basée sur un mouvement appelé «généflexion», inventé en 1868. Ce qui fait le charme tout particulier du Telemark, c'est la liberté supplémentaire représentée par le talon libre. Alliant force et élégance aux mouvements harmonieux, le Telemark se compose aussi de l'excitation provoquée par le risque de déséquilibre revenant sans cesse et faisant ressentir au skieur ses propres limites. L'histoire qui lie Montchavin-Les Coches et le Telemark remonte à 1995, date de la première coupe du Monde qui s'y est déroulée.

Grâce à ses habitants passionnés, la discipline s'est épanouie. Montchavin-Les Coches et la Plagne ont depuis accueilli bon nombre de compétitions de Telemark internationales. Et cela n'est pas prêt de s'arrêter avec un programme à venir alléchant :

- Janvier 2016 : organisation d'une Coupe du Monde FIS
- Mars 2017 : organisation des Championnats du Monde FIS



Les Mascottes

Chaque vendredi dès 16h, à Montchavin et aux Coches, les mascottes de la station (John et Nounours) invitent petits et grands à un dernier rendez-vous hebdomadaire pour terminer les vacances en beauté.

Après une déambulation dans les rues des villages, nos peluches géantes se déchaînent en inventant des chorégraphies pour faire danser les enfants (et leurs parents) à l'occasion d'une boum endiablée.

Renseignements :

Office de Tourisme de Montchavin-Les Coches • tél. 04 79 07 82 82
www.montchavin-lescoches.com

VŒUX 2015 : MINUTE DE SILENCE RÉPUBLICAINE

Le jeudi 8 janvier 2015, au soir, à la salle des fêtes, la municipalité a convié les habitants de la commune pour la réception des traditionnels vœux. En amorce à la cérémonie, le maire, Anthony Favre, a évoqué les "événements" de la veille, au siège de Charlie Hebdo, dénonçant une action ignoble et barbare. Pour montrer que "l'on reste debout, la tête droite", il a invité l'assistance, environ 120 personnes, à observer une minute de silence, en hommage aux victimes de l'attentat.

Dans son discours, le premier magistrat a remercié tous ceux qui participent activement à la vie communale : le personnel des services administratifs et techniques, les diverses commissions communales, les responsables d'associations ... Il a ensuite fait le point sur les projets aboutis et les dossiers en cours.

A la suite des interventions de Roger Poussin, premier adjoint et Roland Richermoz, deuxième adjoint, Anthony Trésallet a présenté l'ensemble des travaux réalisés au cours de l'année écoulée.

La parole a été donnée à Auguste Picollet, conseiller général du canton, qui a adressé à son tour, ses vœux et a assuré la collectivité de son soutien, malgré le contexte économique difficile.

Le palmarès du concours communal des maisons fleuries a été ensuite dévoilé, suivi de la remise de bons d'achats. "En participant avec goût à l'embellissement de votre cadre de vie, vous apportez une touche colorée à l'image de notre commune" a précisé le premier magistrat.

Après avoir félicité chaque récipiendaire, le maire a tenu également à saluer l'excellent travail de Christophe David, employé communal, chargé des espaces verts.

Des encouragements ont par ailleurs été adressés à Julie Giono, Gisèle Lambert, Simone Richermoz, Bernard Richermoz et Solange Marchand-Maillet.

La Revue de Presse de Jean-Louis Girod



LES RADARS AUTOMATIQUES PRIS POUR CIBLES

Maurienne, Tarentaise, agglomération Chambérienne : le samedi 21 mars à la pointe du jour, de nombreux automobilistes ont pu constater que des radars automatiques avaient été "emballés" dans des cartons colorés portant des slogans tels que : "Savoie

neutre désannexion". Celui de Bonconseil n'a pas échappé à la règle !
Les cartons ont été enlevés en cours de journée par les services compétents.



UN JEUNE CHEVREUIL BLESSÉ, SAUVÉ PAR DES MESSAGES ... ET BEAUCOUP D'AMOUR !

Voué à une mort certaine, un jeune chevreuil, probablement percuté par une voiture, est aujourd'hui hors de danger grâce à la mobilisation de plusieurs personnes.

Cette belle histoire a débuté fin janvier, lorsque des automobilistes ont signalé la présence d'un chevillard (chevreuil de moins d'un an) gisant sur la route de Montchavin-les-Coches. Se rendant sur les lieux, Bernard Richermoz, président de l'association communale de chasse, accompagné d'un membre du bureau ont trouvé l'animal dans un triste état : avec une patte blessée et de multiples contusions. Il avait très peu de chance de survivre. Malgré tout, la petite bestiole a été transportée dans le bâtiment d'un agriculteur ayant plusieurs fois recueilli des animaux.

"A cause du manque de nourriture en hiver, ils sont souvent très affaiblis et ne résistent pas plus de 24 heures" témoignait ce dernier, Pascal Broche.

Le petit "rescapé" est resté dans un état stationnaire pendant une quinzaine de jours. Il fallait absolument remettre en état sa patte sur laquelle il avait des difficultés à prendre appui. Grâce à des massages quotidiens et à une nourriture composée de pommes, croquettes de betteraves et de foin, le petit chevreuil s'est lentement rétabli. Il a été relâché dans la nature au cours de la deuxième semaine de mars.

LE SOUVENIR DE MEURE

Les anciens combattants Bellentrais restent profondément attachés à la date du 19 mars 1962, marquant le cessez-le-feu en Afrique du Nord.

Le 53^e anniversaire des accords d'Evian a été commémoré en présence d'Anthony Favre,

maire, des adjoints et conseillers municipaux et de la population locale. Après le dépôt d'une gerbe, l'assistance a observé une minute de silence pour honorer le souvenir des victimes de tous les conflits. Dans son allocution, Guy Bourgeois, président de la section locale de l'ARAC a évoqué les événements de cette guerre qui n'en portait pas le nom et a rendu hommage aux 30 000 soldats qui ont perdu la vie et aux 300 000 autres revenus blessés.

"Pour nous, anciens combattants, nous voulons dire aux jeunes générations combien la paix est un bien inestimable. Tous ensemble, oeuvrons à la préserver". Un cortège s'est ensuite formé pour se rendre au cimetière où les drapeaux devaient s'incliner sur la tombe d'Aimé Favre, jeune soldat âgé de 20 ans, tombé lors d'une embuscade le 3 mars 1960, près de Bogny en Algérie.



Prix habitat traditionnel : Lydia Buthod

Villas : Christiane Chavoutier

Maisons avec aménagement paysagé : Marie-Anne Lacognata

Habitations avec décor floral : Eliane Favre

Balcons ou terrasses visibles de la voie publique : Ginette Blanchet